



## État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **MIREMONT BORDEAUX**  
Adresse requise : **5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux**  
N° d'identification : 805 228 632  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement  
A la demande de : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

**Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.**

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

**Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)**

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

**Privilèges du vendeur de fonds de commerce**

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

**Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole**

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°011500212 prise le 16/02/2015

Date de péremption : 16/02/2025

Montant garanti



←

Contre (débiteur/constituant) :	MIREMONT BORDEAUX	419 890,00 Euros
Adresse :	5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux	
Au profit de :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, 304 Boulevard DU PDT WILSON 33000 Bordeaux	
Domicile élu :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE 304 BLD DU PDT WILSON 33000 BORDEAUX	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	10/02/2015	
Référence du notaire :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE 304 BLD DU PDT WILSON 33000 BORDEAUX	
Observations :	ENREGISTRE A AGEN LE 11 FEVRIER 2015	
N° d'inscription du greffe : n°011500299 prise le 10/03/2015		Montant garanti
Date de péremption : 10/03/2025		
Contre (débiteur/constituant) :	MIREMONT BORDEAUX	209 139,00 Euros
Adresse :	5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux	
Au profit de :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, 304 Boulevard DU PDT WILSON 33000 Bordeaux	
Domicile élu :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE 304 BLD DU PDT WILSON 33000 BORDEAUX	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	04/03/2015	
Référence du notaire :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE 304 BLD DU PDT WILSON 33000 BORDEAUX	
Observations :	ENREGISTRE A AGEN LE 5 MARS 2015	

**Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français**

*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
 Délivré le : 04/01/2024 à 13:42:49  
 Etat du chef de : MIREMONT BORDEAUX, 5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux  
 Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



*[Signature]*

**Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau***Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques fluviales***Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies de bateaux***Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

**Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal***Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

**Contrats de location et clauses de réserve de propriété***Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 04/01/2024 à 13:42:49  
Etat du chef de : MIREMONT BORDEAUX, 5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux  
Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



← S. M. M.

**Privilège du Trésor***Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

**Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires***Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

**Warrants agricoles***Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,  
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les  
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

**Opérations de crédit-bail en matière mobilière***Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

**Saisies pénales de fonds de commerce***Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
 Délivré le : 04/01/2024 à 13:42:49  
 Etat du chef de : MIREMONT BORDEAUX, 5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux  
 Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of several cursive loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022**

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)  
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

**Avertissement :**

**L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

**Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire**

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

**Protêts et certificats de non-paiement**

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

**Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)**

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 04/01/2024 à 13:42:49  
Etat du chef de : MIREMONT BORDEAUX, 5 Rue BUFFON 33200 Bordeaux  
Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



→ *[Signature]*





N° de gestion 2014B04059

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 26 juin 2024

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 805 228 632 R.C.S. Bordeaux  
*Date d'immatriculation* 28/10/2014  
*Dénomination ou raison sociale* **MIREMONT BORDEAUX**  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Capital social* 10 000,00 Euros  
*- Mention du 21/11/2018* Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 10/10/2018  
*Adresse du siège* 5 Rue Buffon 33000 Bordeaux  
*Activités principales* Salon de thé, vente de pâtisseries, viennoiseries, confiseries, glaces, chocolats et caramels, petite restauration sur place et à emporter et traiteur  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 28/10/2113  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Gérant**

*Nom, prénoms* VALLEE Fabienne, Gilberte, Jacqueline  
*Date et lieu de naissance* Le 28/03/1960 à Mantes-la-Jolie (78)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 1 Impasse Peyroutou 64200 Biarritz

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 5 Rue Buffon 33000 Bordeaux  
*Enseigne* MIREMONT  
*Activité(s) exercée(s)* Salon de thé, vente de pâtisseries, viennoiseries, confiseries, glaces, chocolats et caramels, petite restauration sur place et à emporter et traiteur  
*Date de commencement d'activité* 22/01/2015  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**MENTIONS DES DÉCISIONS INTERVENUES DANS DES PROCÉDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE RÉGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS**

*- Mention n° 1915 du 10/01/2024* Jugement du tribunal de commerce de Bordeaux, prononcé en date du 09/01/2024, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2024J00022, date de cessation des paiements le 20/09/2023 désigne Mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux, Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc

**Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux**

PALAIS DE LA BOURSE  
CS 51474  
33064BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2014B04059

- Mention n° 37336 du 26/06/2024

Jugement du tribunal de commerce de Bordeaux en date du 25/06/2024  
a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2024J00022 désigne  
liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux

Le Greffier



*Handwritten signature in blue ink with an arrow pointing to the seal.*

FIN DE L'EXTRAIT





Expert Comptable ■ Ressources Humaines  
Conseil ■ Juridique ■ Audit ■ Transaction

**SARL MIREMONT BORDEAUX**

5 Rue Buffon  
33000 BORDEAUX

÷

**Documents comptables de synthèse  
au 31 décembre 2022**

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>2</b>
ATTESTATION	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Bilan détaillé	6
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Compte de résultat détaillé	12
<b>ANNEXE</b>	<b>15</b>
Règles et méthodes comptables	16
Notes sur le bilan	18
<b>DOSSIER DE GESTION</b>	<b>23</b>
Soldes intermédiaires de gestion	24
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	25
Dossier de Gestion	28
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>29</b>

# **COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société

SARL MIREMONT BORDEAUX

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Durant nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 19 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	698 469
Chiffre d'affaires	193 706
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-90 153</b>

Fait à Anglet

Le 01/01/1900

LARTIGAU Maritxu  
Responsable du dossier

LISSARRAGUE Jean  
Expert Comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 375	971	1 404	1 879
Fonds commercial (1)	370 000		370 000	370 000
Autres immobilisations incorporelles	29 030	23 923	5 107	8 333
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	437 524	222 002	215 522	244 546
Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 022	71 438	18 584	25 529
Autres immobilisations corporelles	56 099	33 332	22 767	27 264
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 864		5 864	5 864
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>990 929</b>	<b>351 666</b>	<b>639 263</b>	<b>683 430</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	94 058	79 385	14 673	8 144
Autres créances	7 109		7 109	1 207
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 424		37 424	5 003
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>138 591</b>	<b>79 385</b>	<b>59 206</b>	<b>14 354</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 129 520</b>	<b>431 051</b>	<b>698 469</b>	<b>697 784</b>
(1) Dont droit au bail			370 000	370 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-349 060	-299 457
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-90 153</b>	<b>-49 604</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-429 213</b>	<b>-339 060</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	445 600	450 755
Emprunts et dettes financières diverses (3)	564 846	542 337
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 684	14 727
Dettes fiscales et sociales	71 760	28 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 791	791
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 127 682</b>	<b>1 036 844</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>698 469</b>	<b>697 784</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	458 304	399 313
(1) Dont à moins d'un an (a)	669 378	637 531
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17 296	50
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	2 375		2 375	2 375
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		971	-971	-496
	2 375	971	1 404	1 879
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	370 000		370 000	370 000
	370 000		370 000	370 000
Autres immobilisations incorporelles				
208000 - Autres immobilisat. incorporelles	29 030		29 030	29 030
280800 - Amortis. autres immobil. incorpo		23 923	-23 923	-20 697
	29 030	23 923	5 107	8 333
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
213500 - Installations générales	437 524		437 524	437 524
281350 - Amortis. agencements constructi		222 002	-222 002	-192 978
	437 524	222 002	215 522	244 546
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	68 424		68 424	68 424
215500 - Outillage industriel	21 598		21 598	21 598
281540 - Amort. mat outillage		49 840	-49 840	-42 895
281550 - Amort. ustensiles vaiselles		21 598	-21 598	-21 598
	90 022	71 438	18 584	25 529
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	25 933		25 933	25 933
218400 - Mobilier	30 165		30 165	30 165
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		6 133	-6 133	-2 769
281840 - Amortis. mobilier		27 198	-27 198	-26 066
	56 099	33 332	22 767	27 264
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation	15		15	15
	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	5 864		5 864	5 864
	5 864		5 864	5 864
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>990 929</b>	<b>351 666</b>	<b>639 263</b>	<b>683 430</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	353		353	8 144
416000 - Clients douteux ou litigieux	93 705		93 705	
491000 - Dépréciations comptes clients		79 385	-79 385	
	94 058	79 385	14 673	8 144
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs	869		869	359
409600 - Fournisseurs - emballages à ren	211		211	
	1 080		1 080	359
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - Tva déductible s/aut.biens et sc	2 384		2 384	619
445830 - Remboursement de tva demand	1 779		1 779	
445860 - Tva sur factures non parvenues	832		832	228
	4 995		4 995	848
Autres créances				
467100 - Autres comptes débiteurs/crédit	858		858	
467200 - Too good to go	177		177	
	1 034		1 034	
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
511210 - Remises cb	5 226		5 226	
511300 - Remises cb tr	1 612		1 612	
511400 - Ticket restaurant et ANCV	357		357	
512000 - Credit agricole				4 852
512001 - Bami	27 783		27 783	151
530000 - Caisse	2 446		2 446	
	37 424		37 424	5 003
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>138 591</b>	<b>79 385</b>	<b>59 206</b>	<b>14 354</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 129 520</b>	<b>431 051</b>	<b>698 469</b>	<b>697 784</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101000 - Capital social	10 000	10 000
	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-349 060	-299 457
	-349 060	-299 457
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-90 153</b>	<b>-49 604</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-429 213</b>	<b>-339 060</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Emprunt 419 890 € - n° 55335	210 691	224 592
164100 - Emprunt 209 139 € - n° 55320	101 613	109 748
164110 - Emprunt pge 50 000 €	50 000	50 000
164120 - Emprunt pge 66 000 €	66 000	66 000
168840 - Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit		366
	428 304	450 705
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512000 - Credit agricole	17 042	
518600 - Intérêts courus à payer	254	50
	17 296	50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	445 600	450 755
Emprunts et dettes financières diverses		
165100 - Dépôt garantie - sté sucré salé	30 000	30 000
	30 000	30 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
451000 - Miremont patissier	163 403	143 894
455100 - C/c ader romain	371 443	368 443
	534 846	512 337
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	28 606	14 029
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	5 078	698
	33 684	14 727
<i>Personnel</i>		
421000 - Personnel - rémunérations dues	9 247	917
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	3 983	
	13 230	917

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Urssaf salariés solde 2019	2 188	2 188
431100 - Urssaf	27 481	17 437
437200 - Klésia retraite	6 112	4 666
437210 - Ag2r prevoyance	1 012	314
438200 - Charges sociales s/congés à payer	588	
438600 - Organismes sociaux-charges à payer	672	672
438673 - Formation continue	654	654
438675 - Taxe d'apprentissage	440	406
	39 147	26 337
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445500 - Tva a decaisser	1 929	979
445720 - Tva coll. 20%	14 319	
445800 - Régularisation de tva collectée	19	
	16 267	979
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
442100 - Prélèvements à la source (ir)	306	
448600 - Etat - autres charges à payer	2 811	
	3 117	
Dettes fiscales et sociales	71 760	28 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
467102 - Fabienne vallee	791	791
467130 - Biarritz Pâtisserie	11 000	
	11 791	791
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 127 682</b>	<b>1 036 844</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>698 469</b>	<b>697 784</b>

## Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	102 884		102 884	72 749
Production vendue (services)	90 822		90 822	28 842
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>193 706</b>		<b>193 706</b>	<b>101 591</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				73 511
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				1 018
Autres produits			1	2
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>193 707</b>	<b>176 123</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			43 208	26 326
Variations de stock				5 930
Autres achats et charges externes (a)			62 711	78 470
Impôts, taxes et versements assimilés			3 270	4 510
Salaires et traitements			41 260	51 313
Charges sociales			5 643	8 908
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 167	43 002
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			79 385	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			181	10
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>279 825</b>	<b>218 468</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-86 118</b>	<b>-42 345</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 249	8 574
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>3 249</b>	<b>8 574</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-3 249</b>	<b>-8 573</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-89 366</b>	<b>-50 918</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		4 955
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		<b>4 955</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	786	3 640
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>786</b>	<b>3 640</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-786</b>	<b>1 314</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>193 707</b>	<b>181 078</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>283 860</b>	<b>230 682</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-90 153</b>	<b>-49 604</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
701100 - Ventes 10 %	84 674	57 753	26 922	46,62
701120 - Ventes 20%	4 492	3 093	1 399	45,23
701130 - Ventes 5.5%	13 363	4 113	9 250	224,92
701140 - Ventes de marchandises		7 791	-7 791	-100,00
701150 - Ventes TooGoodToGo	355		355	
706100 - Location gerance	90 822	28 842	61 980	214,89
	193 706	101 591	92 115	90,67
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
740100 - Fonds de solidarite		66 186	-66 186	-100,00
740200 - Aide au paiement urssaf		7 325	-7 325	-100,00
		73 511	-73 511	-100,00
Autres produits				
758000 - Produits divers gestion courante	1	2	-1	-66,67
791500 - Retenue avantages en nature		1 018	-1 018	-100,00
	1	1 020	-1 020	-99,94
<b>Total</b>	<b>193 707</b>	<b>176 123</b>	<b>17 584</b>	<b>9,98</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
601000 - Achats alimentaires 5.50%	37 786	22 015	15 771	71,64
601100 - Achats alimentaires 20%	508	256	252	98,32
601120 - Boissons 5.50%	2 780	2 564	216	8,42
601140 - Boissons 20%	1 802	1 215	588	48,36
602610 - Emballages et consommables	168	306	-138	-45,06
608100 - Frais accessoires s/matières 1er	167	20	148	746,79
609100 - R.r.r.obtenus s/ach.mat.premièr	-3	-50	47	-93,60
	43 208	26 326	16 882	64,13
Variation de stock (m.p.)				
603100 - Variat. stocks mat. premières/fo		5 930	-5 930	-100,00
		5 930	-5 930	-100,00
Autres achats & charges externes				
604000 - Achats d'études et prestations		535	-535	-100,00
606100 - Electricité		6 130	-6 130	-100,00
606110 - Eau		513	-513	-100,00
606140 - Fournitures Carburant	155		155	
606300 - Achats de petit équipement	3 659	4 207	-548	-13,02
606400 - Achats fournitures administrative	84	274	-190	-69,51
613200 - Locations immobilières	35 183	35 096	87	0,25
613500 - Locations locam tpe		419	-419	-100,00
613511 - Location prefiloc alarme		621	-621	-100,00
613512 - Location prefiloc config. caisse		900	-900	-100,00
613513 - Locations diverses		240	-240	-100,00
613514 - Location prefiloc config caisse 2		510	-510	-100,00
614000 - Charges locatives & copropriété	396	3 794	-3 398	-89,56
615000 - Entretien et réparations	2 401	5 002	-2 601	-52,00
616000 - Primes d'assurance	568	98	470	478,91

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
616081 - Assurance s/emprunts	3 513	3 275	238	7,27
616100 - Assurances multirisques	1 797	2 739	-942	-34,38
618100 - Documentation générale	34		34	
621100 - Personnel intérimaire	530		530	
622200 - Commissions et courtages sur v	133		133	
622610 - Honoraires comptables	3 530	7 615	-4 085	-53,64
622620 - Honoraires social	159	2 285	-2 126	-93,04
622630 - Honoraires avocats	4 250		4 250	
622640 - Honoraires juridiques	1 970		1 970	
622690 - Honoraires divers	666	640	26	4,13
622700 - Frais d'actes et contentieux	264	43	221	517,55
623000 - Publicité		18	-18	-100,00
624100 - Transports sur achats	5	125	-120	-96,00
625000 - Deplacements, receptions	72		72	
625100 - Voyages et déplacements		1 817	-1 817	-100,00
625190 - Frais professionnels		-81	81	-100,00
625700 - Réceptions	40	348	-308	-88,50
626100 - Frais de télécommunication	965	264	701	265,63
626200 - Frais postaux	218	17	200	NS
627000 - Services bancaires	1 639	744	895	120,32
627800 - Commissions cb	479	194	285	146,83
627820 - Frais crt		33	-33	-100,00
628100 - Cotisations		57	-57	-100,00
	62 711	78 470	-15 759	-20,08
<b>Total</b>	<b>105 919</b>	<b>110 726</b>	<b>-4 807</b>	<b>-4,34</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>87 788</b>	<b>65 397</b>	<b>22 391</b>	<b>34,24</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
633300 - Formation continue (organisme)	205	687	-482	-70,14
633500 - Taxe d'apprentissage	254	406	-153	-37,59
635110 - Contribut° économique territori	2 811	2 777	34	1,22
637800 - Taxes diverses		640	-640	-100,00
	3 270	4 510	-1 240	-27,50
Salaires et Traitements				
641100 - Salaires appointements	37 277	89 343	-52 066	-58,28
641200 - Congés payés	3 983	-12 285	16 269	-132,42
641430 - Allocation chômage partiel		-31 380	31 380	-100,00
641500 - Rupture conventionnelle		5 635	-5 635	-100,00
	41 260	51 313	-10 052	-19,59
Charges sociales				
645100 - Urssaf	3 837	6 735	-2 898	-43,03
645310 - Caisse de retraite	864	2 946	-2 082	-70,68
645700 - Mutuelle	249	404	-154	-38,24
645810 - Charges sociales c.p	588	-1 843	2 431	-131,91
645811 - Pévoyance non cadres	104	76	29	37,79
645812 - Prévoyance cadres		30	-30	-100,00
647500 - Médecine du travail et pharmaci		560	-560	-100,00
	5 643	8 908	-3 265	-36,65
Amortissements et provisions				
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	3 701	3 701		

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	40 467	39 301	1 165	2,96
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie	79 385		79 385	
	123 552	43 002	80 550	187,32
Autres charges				
658000 - Charges diverses gestion coura	181	10	171	NS
	181	10	171	NS
<b>Total</b>	<b>173 906</b>	<b>107 742</b>	<b>66 164</b>	<b>61,41</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-86 118</b>	<b>-42 345</b>	<b>-43 773</b>	<b>103,37</b>
Produits financiers				
768000 - Autres produits financiers				9,52
				9,52
Charges financières				
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	2 238	8 306	-6 067	-73,05
661600 - Intérêts bancaires	1 011	268	743	276,87
	3 249	8 574	-5 325	-62,11
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 249</b>	<b>-8 573</b>	<b>5 325</b>	<b>-62,11</b>
Opérations en commun				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-89 366</b>	<b>-50 918</b>	<b>-38 448</b>	<b>75,51</b>
Produits exceptionnels				
771800 - Autres produits s/op gestion		4 955	-4 955	-100,00
		4 955	-4 955	-100,00
Charges exceptionnelles				
671800 - Autres charges except. de gesti	786	3 640	-2 854	-78,40
	786	3 640	-2 854	-78,40
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-786</b>	<b>1 314</b>	<b>-2 101</b>	<b>-159,83</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-90 153</b>	<b>-49 604</b>	<b>-40 549</b>	<b>81,75</b>

**ANNEXE**

Désignation de la société : SARL MIREMONT BORDEAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 698 469 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 90 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2020-09 du 04 décembre 2020 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	370 000			370 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 405			31 405
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>401 405</b>			<b>401 405</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	437 524			437 524
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 022			90 022
- Installations générales, agencements aménagement divers	25 933			25 933
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 165			30 165
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>583 645</b>			<b>583 645</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 864			5 864
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 879</b>			<b>5 879</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>990 929</b>			<b>990 929</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 193	3 701		24 894
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 193</b>	<b>3 701</b>		<b>24 894</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	192 978	29 024		222 002
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 493	6 945		71 438
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 769	3 365		6 133
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 066	1 133		27 198
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>286 305</b>	<b>40 467</b>		<b>326 772</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>307 499</b>	<b>44 167</b>		<b>351 666</b>

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 107 031 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 864		5 864
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	94 058	94 058	
Autres	7 109	7 109	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>107 031</b>	<b>101 167</b>	<b>5 864</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 127 682 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	17 296	17 296		
- à plus de 1 an à l'origine	428 304		428 304	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	30 000		30 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 684	33 684		
Dettes fiscales et sociales	71 760	71 760		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	546 637	546 637		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 127 682</b>	<b>669 378</b>	<b>458 304</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 035			
(**) Dont envers les associés	371 443			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 371 443 euros.

# **DOSSIER DE GESTION**

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	193 706	100,00	101 591	100,00	92 115	90,67
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	43 208	22,31	32 791	32,28	10 417	31,77
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>68 800</b>	<b>67,72</b>	<b>81 698</b>	<b>118,75</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>193 706</b>	<b>100,00</b>	<b>101 591</b>	<b>100,00</b>	<b>92 115</b>	<b>90,67</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>68 800</b>	<b>67,72</b>	<b>81 698</b>	<b>118,75</b>
Autres achats et charges externes	62 711	32,37	77 935	76,71	-15 224	-19,53
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>87 787</b>	<b>45,32</b>	<b>-9 134</b>	<b>-8,99</b>	<b>96 921</b>	<b>NS</b>
Subventions d'exploitation			73 511	72,36	-73 511	-100,00
Impôts, taxes et verst assimilés	3 270	1,69	4 510	4,44	-1 240	-27,50
Charges de personnel	46 903	24,21	60 220	59,28	-13 317	-22,11
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 614</b>	<b>19,42</b>	<b>-353</b>	<b>-0,35</b>	<b>37 968</b>	<b>NS</b>
Reprises s/ charges et Transferts			1 018	1,00	-1 018	-100,00
Autres produits	1		2		-1	-66,67
Dot. amortissements et provisions	123 552	63,78	43 002	42,33	80 550	187,32
Autres charges	181	0,09	10	0,01	171	NS
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-86 118</b>	<b>-44,46</b>	<b>-42 345</b>	<b>-41,68</b>	<b>-43 773</b>	<b>103,37</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						9,52
Charges financières	3 249	1,68	8 574	8,44	-5 325	-62,11
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-89 366</b>	<b>-46,13</b>	<b>-50 918</b>	<b>-50,12</b>	<b>-38 448</b>	<b>75,51</b>
Produits exceptionnels			4 955	4,88	-4 955	-100,00
Charges exceptionnelles	786	0,41	3 640	3,58	-2 854	-78,40
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-786</b>	<b>-0,41</b>	<b>1 314</b>	<b>1,29</b>	<b>-2 101</b>	<b>-159,83</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-90 153</b>	<b>-46,54</b>	<b>-49 604</b>	<b>-48,83</b>	<b>-40 549</b>	<b>81,75</b>

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue						
701100 - Ventes 10 %	84 674	43,71	57 753	56,85	26 922	46,62
701120 - Ventes 20%	4 492	2,32	3 093	3,04	1 399	45,23
701130 - Ventes 5.5%	13 363	6,90	4 113	4,05	9 250	224,92
701140 - Ventes de marchandises			7 791	7,67	-7 791	-100,00
701150 - Ventes TooGoodToGo	355	0,18			355	
706100 - Location gerance	90 822	46,89	28 842	28,39	61 980	214,89
	193 706	100,00	101 591	100,00	92 115	90,67
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
601000 - Achats alimentaires 5.50%	37 786	19,51	22 015	21,67	15 771	71,64
601100 - Achats alimentaires 20%	508	0,26	256	0,25	252	98,32
601120 - Boissons 5.50%	2 780	1,43	2 564	2,52	216	8,42
601140 - Boissons 20%	1 802	0,93	1 215	1,20	588	48,36
602610 - Emballages et consommables	168	0,09	306	0,30	-138	-45,06
603100 - Variat. stocks mat. premières/fo			5 930	5,84	-5 930	-100,00
604000 - Achats d'études et prestations			535	0,53	-535	-100,00
608100 - Frais accessoires s/matières 1er	167	0,09	20	0,02	148	746,79
609100 - R.r.r.obtenus s/ach.mat.premièr	-3		-50	-0,05	47	-93,60
	43 208	22,31	32 791	32,28	10 417	31,77
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>68 800</b>	<b>67,72</b>	<b>81 698</b>	<b>118,75</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>193 706</b>	<b>100,00</b>	<b>101 591</b>	<b>100,00</b>	<b>92 115</b>	<b>90,67</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>68 800</b>	<b>67,72</b>	<b>81 698</b>	<b>118,75</b>
Autres achats et charges externes						
606100 - Electricité			6 130	6,03	-6 130	-100,00
606110 - Eau			513	0,50	-513	-100,00
606140 - Fournitures Carburant	155	0,08			155	
606300 - Achats de petit équipement	3 659	1,89	4 207	4,14	-548	-13,02
606400 - Achats fournitures administrative	84	0,04	274	0,27	-190	-69,51
613200 - Locations immobilières	35 183	18,16	35 096	34,55	87	0,25
613500 - Locations locam tpe			419	0,41	-419	-100,00
613511 - Location prefiloc alarme			621	0,61	-621	-100,00
613512 - Location prefiloc config. caisse			900	0,89	-900	-100,00
613513 - Locations diverses			240	0,24	-240	-100,00
613514 - Location prefiloc config caisse 2			510	0,50	-510	-100,00
614000 - Charges locatives & copropriété	396	0,20	3 794	3,73	-3 398	-89,56
615000 - Entretien et réparations	2 401	1,24	5 002	4,92	-2 601	-52,00
616000 - Primes d'assurance	568	0,29	98	0,10	470	478,91
616081 - Assurance s/emprunts	3 513	1,81	3 275	3,22	238	7,27
616100 - Assurances multirisques	1 797	0,93	2 739	2,70	-942	-34,38
618100 - Documentation générale	34	0,02			34	
621100 - Personnel intérimaire	530	0,27			530	
622200 - Commissions et courtages sur v	133	0,07			133	

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
622610 - Honoraires comptables	3 530	1,82	7 615	7,50	-4 085	-53,64
622620 - Honoraires social	159	0,08	2 285	2,25	-2 126	-93,04
622630 - Honoraires avocats	4 250	2,19			4 250	
622640 - Honoraires juridiques	1 970	1,02			1 970	
622690 - Honoraires divers	666	0,34	640	0,63	26	4,13
622700 - Frais d'actes et contentieux	264	0,14	43	0,04	221	517,55
623000 - Publicité			18	0,02	-18	-100,00
624100 - Transports sur achats	5		125	0,12	-120	-96,00
625000 - Deplacements, receptions	72	0,04			72	
625100 - Voyages et deplacements			1 817	1,79	-1 817	-100,00
625190 - Frais professionnels			-81	-0,08	81	-100,00
625700 - Réceptions	40	0,02	348	0,34	-308	-88,50
626100 - Frais de télécommunication	965	0,50	264	0,26	701	265,63
626200 - Frais postaux	218	0,11	17	0,02	200	NS
627000 - Services bancaires	1 639	0,85	744	0,73	895	120,32
627800 - Commissions cb	479	0,25	194	0,19	285	146,83
627820 - Frais crt			33	0,03	-33	-100,00
628100 - Cotisations			57	0,06	-57	-100,00
	62 711	32,37	77 935	76,71	-15 224	-19,53
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>87 787</b>	<b>45,32</b>	<b>-9 134</b>	<b>-8,99</b>	<b>96 921</b>	<b>NS</b>
Subventions d'exploitation						
740100 - Fonds de solidarite			66 186	65,15	-66 186	-100,00
740200 - Aide au paiement urssaf			7 325	7,21	-7 325	-100,00
			73 511	72,36	-73 511	-100,00
Impôts, taxes et verst assimilés						
633300 - Formation continue (organisme)	205	0,11	687	0,68	-482	-70,14
633500 - Taxe d'apprentissage	254	0,13	406	0,40	-153	-37,59
635110 - Contribut° économique territori	2 811	1,45	2 777	2,73	34	1,22
637800 - Taxes diverses			640	0,63	-640	-100,00
	3 270	1,69	4 510	4,44	-1 240	-27,50
Charges de personnel						
641100 - Salaires appointements	37 277	19,24	89 343	87,94	-52 066	-58,28
641200 - Congés payés	3 983	2,06	-12 285	-12,09	16 269	-132,42
641430 - Allocation chômage partiel			-31 380	-30,89	31 380	-100,00
641500 - Rupture conventionnelle			5 635	5,55	-5 635	-100,00
645100 - Urssaf	3 837	1,98	6 735	6,63	-2 898	-43,03
645310 - Caisse de retraite	864	0,45	2 946	2,90	-2 082	-70,68
645700 - Mutuelle	249	0,13	404	0,40	-154	-38,24
645810 - Charges sociales c.p	588	0,30	-1 843	-1,81	2 431	-131,91
645811 - Pévoyance non cadres	104	0,05	76	0,07	29	37,79
645812 - Prévoyance cadres			30	0,03	-30	-100,00
647500 - Médecine du travail et pharmaci			560	0,55	-560	-100,00
	46 903	24,21	60 220	59,28	-13 317	-22,11
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 614</b>	<b>19,42</b>	<b>-353</b>	<b>-0,35</b>	<b>37 968</b>	<b>NS</b>
Reprises s/ charges et Transferts						
791500 - Retenue avantages en nature			1 018	1,00	-1 018	-100,00
			1 018	1,00	-1 018	-100,00

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	1		2		-1	-66,67
	1		2		-1	-66,67
Dot. amortissements et provisions						
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	3 701	1,91	3 701	3,64		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	40 467	20,89	39 301	38,69	1 165	2,96
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie	79 385	40,98			79 385	
	123 552	63,78	43 002	42,33	80 550	187,32
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion coura	181	0,09	10	0,01	171	NS
	181	0,09	10	0,01	171	NS
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-86 118</b>	<b>-44,46</b>	<b>-42 345</b>	<b>-41,68</b>	<b>-43 773</b>	<b>103,37</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
768000 - Autres produits financiers						9,52
						9,52
Charges financières						
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	2 238	1,16	8 306	8,18	-6 067	-73,05
661600 - Intérêts bancaires	1 011	0,52	268	0,26	743	276,87
	3 249	1,68	8 574	8,44	-5 325	-62,11
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-89 366</b>	<b>-46,13</b>	<b>-50 918</b>	<b>-50,12</b>	<b>-38 448</b>	<b>75,51</b>
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits s/op gestion			4 955	4,88	-4 955	-100,00
			4 955	4,88	-4 955	-100,00
Charges exceptionnelles						
671800 - Autres charges except. de gesti	786	0,41	3 640	3,58	-2 854	-78,40
	786	0,41	3 640	3,58	-2 854	-78,40
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-786</b>	<b>-0,41</b>	<b>1 314</b>	<b>1,29</b>	<b>-2 101</b>	<b>-159,83</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-90 153</b>	<b>-46,54</b>	<b>-49 604</b>	<b>-48,83</b>	<b>-40 549</b>	<b>81,75</b>



**LIASSE FISCALE**

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	--

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime Réel normal	X
---	--------------------	---

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL MIREMONT BORDEAUX	
SIRET	8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 Rue Buffon	
33000 BORDEAUX	

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
		SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	93 076
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
----------------------------------	----------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
– du prestataire : .....			
– du comptable : SAS SOGECA ANGLET			
1 Avenue Montbrun 64600 ANGLET		Tél : 0559461075	
– du conseil : .....			
Tél : .....			
– du CGA ou du viseur conventionné : .....			
Tél : .....			
– N° d'agrément : <input type="text"/>			

### I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

### K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

### M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>5 Rue Buffon 33000 BORDEAUX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <b>31/12/2022</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 375	971	1 403
		Fonds commercial (1)	AH	AI	370 000		370 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	29 029	23 922	5 107
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	437 523	222 002	215 521
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	90 022	71 438	18 584
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	56 098	33 331	22 766
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	15		15
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	5 863		5 863	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	990 928	351 665	639 262	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	94 058	79 384	14 673
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 108		7 108
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	37 424		37 424	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	138 591	79 384	59 206	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>CR</b>	1 129 519	431 050	698 469
Renvois : (1) Dont droit au bail :	370 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SARL MIREMONT BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 10 000 .....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 349 060 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 90 152 )	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 429 213 )
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	445 600	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	564 845	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 684	
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 760	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 791	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 127 682	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	698 469	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	669 378		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	17 295		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	102 884	FE		FF	102 884	
		FG	90 822	FH		FI	90 822	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	193 706	FK		FL	193 706	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	193 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	43 208	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	62 711	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 269	
	Salaires et traitements*					FY	41 260	
	Charges sociales (10)					FZ	5 642	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	44 167
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	79 384
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	181		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	279 824	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 86 117 )	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 248	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 248	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 3 248 )	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 89 366 )	

Désignation de l'entreprise		SARL MIREMONT BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	786		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	786		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 786 )		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	193 707		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	283 859		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	( 90 152 )		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			786			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD	401 404	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	437 523	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	90 022	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	25 933	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	30 165	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>					LN	583 644	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	15	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 863	1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>					1Q	5 878	1R		1S			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	990 928	ØH		ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	401 404	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	437 523	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	90 022	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM	25 933	MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	30 165	MT	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
<b>TOTAL III</b>					IY		NG	583 644	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IO		ØX	15	ØY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	5 863	2F		
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ	5 878	NK		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK	990 928	ØL	ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	21 193	PF	3 700	PG		PH	24 893
<b>TOTAL I</b>		RK	21 193	RM	3 700	RN		RO	24 893
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	192 977	PW	29 024	PX		PY	222 002
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	64 493	QA	6 944	QB		QC	71 438
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 768	QE	3 364	QF		QG	6 133
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 065	QM	1 132	QN		QO	27 198
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	286 305	QV	40 466	QW		QX	326 771
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	307 498	ØP	44 167	ØQ		ØR	351 665

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL MIREMONT BORDEAUXNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	79 384	UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP	UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	UV	5 863		UW	5 863			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		93 705		93 705				
	Autres créances clients		UX		353		353				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		4 994		4 994			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		2 113		2 113				
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT		107 030	VU	101 166	VV	5 863	
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG		17 295		17 295				
	à plus d'1 an à l'origine		VH		428 304			428 304			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		30 000			30 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		33 684		33 684					
Personnel et comptes rattachés		8C		13 230		13 230					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		39 146		39 146					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		16 266		16 266				
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		3 116		3 116				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		534 845		534 845					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		11 791		11 791					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY		1 127 682	VZ	669 378	458 304			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	371 443	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	22 034	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \*

Exercice N, clos le : 31/12/2022

## I. RÉINTÉGRATIONS

## BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	XW	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
			- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						<b>TOTAL I</b>	WR

## II. DÉDUCTIONS

## PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

						WS	90 152		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	XH	93 075	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		XJ	93 075
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN		XO	93 075



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	492 550
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) <b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) <b>K4ter</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	<b>K6</b>	492 550
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	93 076
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	585 626
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	4 571
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	( 299 456 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	( 49 603 )		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	0F	( 349 060 )		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	( 349 060 )		
					<b>TOTAL II</b>	ZH	( 349 060 )		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ	35 579	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	530	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 305	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	666	
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		ST	15 629	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	62 711
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 811
— Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS		9Z	458	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	3 269	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	28 284	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	12 900	
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B	37 276	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 12

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	193 706
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>193 706</b>

<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	

<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	47 105
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	23 630
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	181
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>70 916</b>

<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 122 790

<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	122 790

## Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

**Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	193 706
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MIREMONT BORDEAUX

ADRESSE (voie) 5 Rue Buffon

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	26
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	74

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination MIREMONT PATISSIER CHOCOLATIER

N° SIREN (si société établie en France) 483689311 % de détention 26.00 Nb de parts ou actions 26

Adresse : N° 1B Voie Place Clémenceau

Code Postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ADER ROMAIN Prénom(s) ROMAIN

Nom marital % de détention 74.00 Nb de parts ou actions 74

Naissance : Date 19091987 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 24 Voie Rue Hoche

Code Postal 33200 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant [X] \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MIREMONT BORDEAUX

ADRESSE (voie) 5 Rue Buffon

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032







Expert Comptable ■ Ressources Humaines  
Conseil ■ Juridique ■ Audit ■ Transaction

**SARL MIREMONT BORDEAUX**

5 Rue Buffon  
33000 BORDEAUX

❖

**Documents comptables de synthèse  
au 31 décembre 2023**

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>2</b>
ATTESTATION	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Bilan détaillé	6
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Compte de résultat détaillé	12
<b>DOSSIER DE GESTION</b>	<b>15</b>
Soldes intermédiaires de gestion	16
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	17
Dossier de Gestion	20
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>21</b>

# **COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société

SARL MIREMONT BORDEAUX

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Durant nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	675 138
Chiffre d'affaires	357 871
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-111 608</b>

Fait à Anglet

Le 01/01/1900

LARTIGAU Maritxu  
Responsable du dossier

LISSARRAGUE Jean  
Expert Comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 375	1 446	929	1 404
Fonds commercial (1)	370 000		370 000	370 000
Autres immobilisations incorporelles	29 030	27 148	1 882	5 107
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	437 524	251 026	186 498	215 522
Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 856	78 529	12 327	18 584
Autres immobilisations corporelles	59 482	37 835	21 647	22 767
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 864		5 864	5 864
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>995 145</b>	<b>395 985</b>	<b>599 160</b>	<b>639 263</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	12 734		12 734	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	94 058	79 385	14 673	14 673
Autres créances	6 200		6 200	7 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42 370		42 370	37 424
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>155 362</b>	<b>79 385</b>	<b>75 978</b>	<b>59 206</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 150 507</b>	<b>475 369</b>	<b>675 138</b>	<b>698 469</b>
(1) Dont droit au bail			370 000	370 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-439 213	-349 060
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-111 608</b>	<b>-90 153</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-540 821</b>	<b>-429 213</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	443 275	445 600
Emprunts et dettes financières diverses (3)	629 991	564 846
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 923	33 684
Dettes fiscales et sociales	72 979	71 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 791	11 791
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 215 959</b>	<b>1 127 682</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>675 138</b>	<b>698 469</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	463 353	458 304
(1) Dont à moins d'un an (a)	752 606	669 378
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	14 971	17 296
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	2 375		2 375	2 375
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		1 446	-1 446	-971
	2 375	1 446	929	1 404
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	370 000		370 000	370 000
	370 000		370 000	370 000
Autres immobilisations incorporelles				
208000 - Autres immobilisat. incorporelles	29 030		29 030	29 030
280800 - Amortis. autres immobil. incorpo		27 148	-27 148	-23 923
	29 030	27 148	1 882	5 107
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
213500 - Installations générales	437 524		437 524	437 524
281350 - Amortis. agencements constructi		251 026	-251 026	-222 002
	437 524	251 026	186 498	215 522
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	69 258		69 258	68 424
215500 - Outillage industriel	21 598		21 598	21 598
281540 - Amort. mat outillage		56 931	-56 931	-49 840
281550 - Amort. ustensiles vaiselles		21 598	-21 598	-21 598
	90 856	78 529	12 327	18 584
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	29 316		29 316	25 933
218400 - Mobilier	30 165		30 165	30 165
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		9 560	-9 560	-6 133
281840 - Amortis. mobilier		28 275	-28 275	-27 198
	59 482	37 835	21 647	22 767
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation	15		15	15
	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	5 864		5 864	5 864
	5 864		5 864	5 864
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>995 145</b>	<b>395 985</b>	<b>599 160</b>	<b>639 263</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
311000 - Stock Boissons	1 695		1 695	
311100 - Stock Thé + confitures	2 096		2 096	
312000 - Stock Cuisine + pâtisserie	8 943		8 943	
	12 734		12 734	
En cours de production de biens				

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	353		353	353
416000 - Clients douteux ou litigieux	93 705		93 705	93 705
491000 - Dépréciations comptes clients		79 385	-79 385	-79 385
	94 058	79 385	14 673	14 673
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs	476		476	869
409600 - Fournisseurs - emballages à ren	252		252	211
	728		728	1 080
Personnel				
421000 - Personnel - rémunérations dues	928		928	
	928		928	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445620 - Tva déductible s/immobilisations	676		676	
445660 - Tva déductible s/aut.biens et sc	2 033		2 033	2 384
445670 - Crédit de tva à reporter	693		693	
445830 - Remboursement de tva demand				1 779
445860 - Tva sur factures non parvenues	112		112	832
	3 515		3 515	4 995
Autres créances				
467100 - Autres comptes débiteurs/crédit	858		858	858
467200 - Too good to go	172		172	177
	1 030		1 030	1 034
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
511210 - Remises cb	2 037		2 037	5 226
511300 - Remises cb tr	4 677		4 677	1 612
511400 - Ticket restaurant et ANCV	357		357	357
512001 - Bami	13 961		13 961	27 783
512002 - Crédit agricoles Excédent pro	5		5	
530000 - Caisse	21 333		21 333	2 446
	42 370		42 370	37 424
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>155 362</b>	<b>79 385</b>	<b>75 978</b>	<b>59 206</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 150 507</b>	<b>475 369</b>	<b>675 138</b>	<b>698 469</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101000 - Capital social	10 000	10 000
	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-439 213	-349 060
	-439 213	-349 060
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-111 608</b>	<b>-90 153</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-540 821</b>	<b>-429 213</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Emprunt 419 890 € - n° 55335	210 691	210 691
164100 - Emprunt 209 139 € - n° 55320	101 613	101 613
164110 - Emprunt pge 50 000 €	50 000	50 000
164120 - Emprunt pge 66 000 €	66 000	66 000
	428 304	428 304
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512000 - Credit agricole	14 971	17 042
518600 - Intérêts courus à payer		254
	14 971	17 296
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	443 275	445 600
Emprunts et dettes financières diverses		
165100 - Dépôt garantie - sté sucré salé	30 000	30 000
168100 - Autres emprunts	5 049	
	35 049	30 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
451000 - Miremont patissier	223 499	163 403
455100 - C/c ader romain	371 443	371 443
	594 942	534 846
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	57 923	28 606
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues		5 078
	57 923	33 684
<i>Personnel</i>		
421000 - Personnel - rémunérations dues	10 654	9 247
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	7 307	3 983
	17 961	13 230

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Urssaf salariés solde 2019	2 188	2 188
431100 - Urssaf	25 905	27 481
437200 - Klésia retraite	2 874	6 112
437210 - Ag2r prevoyance	2 078	1 012
438200 - Charges sociales s/congés à payer	1 988	588
438600 - Organismes sociaux-charges à payer	672	672
438673 - Formation continue	654	654
438675 - Taxe d'apprentissage	544	440
	36 903	39 147
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445500 - Tva a decaisser		1 929
445720 - Tva coll. 20%	14 319	14 319
445800 - Régularisation de tva collectée	695	19
	15 014	16 267
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
442100 - Prélèvements à la source (ir)	191	306
448600 - Etat - autres charges à payer	2 911	2 811
	3 102	3 117
Dettes fiscales et sociales	72 979	71 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
467102 - Fabienne vallee	791	791
467130 - Biarritz Pâtisserie	11 000	11 000
	11 791	11 791
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 215 959</b>	<b>1 127 682</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>675 138</b>	<b>698 469</b>

## Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	357 871		357 871	102 884
Production vendue (services)				90 822
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>357 871</b>		<b>357 871</b>	<b>193 706</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 727	
Autres produits			7	1
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>359 606</b>	<b>193 707</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			135 180	43 208
Variations de stock			-12 734	
Autres achats et charges externes (a)			96 010	62 711
Impôts, taxes et versements assimilés			13 136	3 270
Salaires et traitements			156 720	41 260
Charges sociales			32 714	5 643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 319	44 167
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				79 385
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			643	181
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>465 987</b>	<b>279 825</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-106 381</b>	<b>-86 118</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			5	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>6</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			5 898	3 249
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>5 898</b>	<b>3 249</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-5 893</b>	<b>-3 249</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-112 273</b>	<b>-89 366</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	665	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>665</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		786
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>786</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>665</b>	<b>-786</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>360 277</b>	<b>193 707</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>471 885</b>	<b>283 860</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-111 608</b>	<b>-90 153</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
701100 - Ventes 10 %	296 192	84 674	211 518	249,80
701120 - Ventes 20%	15 490	4 492	10 997	244,80
701130 - Ventes 5.5%	44 932	13 363	31 569	236,25
701150 - Ventes TooGoodToGo	1 258	355	903	254,62
706100 - Location gerance		90 822	-90 822	-100,00
	357 871	193 706	164 165	84,75
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - Produits divers gestion courante	7	1	7	NS
791500 - Retenue avantages en nature	1 727		1 727	
	1 735	1	1 734	NS
<b>Total</b>	<b>359 606</b>	<b>193 707</b>	<b>165 899</b>	<b>85,64</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
601000 - Achats alimentaires 5.50%	114 487	37 786	76 701	202,99
601100 - Achats alimentaires 20%	3 963	508	3 455	680,03
601120 - Boissons 5.50%	9 495	2 780	6 716	241,62
601140 - Boissons 20%	5 605	1 802	3 803	211,00
602610 - Emballages et consommables	1 161	168	993	589,87
608100 - Frais accessoires s/matières 1er	471	167	303	181,11
609100 - R.r.r.obtenus s/ach.mat.premièr	-3	-3	1	-17,81
	135 180	43 208	91 972	212,86
Variation de stock (m.p.)				
603100 - Variat. stocks boisson	-1 695		-1 695	
603110 - Variation stock Thé + confiture	-2 096		-2 096	
603200 - Variat. stocks cuisine + pâtisseries	-8 943		-8 943	
	-12 734		-12 734	
Autres achats & charges externes				
606100 - Electricité	21 845		21 845	
606110 - Eau	868		868	
606140 - Fournitures Carburant	30	155	-125	-80,67
606300 - Achats de petit équipement	9 349	3 659	5 690	155,52
606400 - Achats fournitures administrative	684	84	601	719,12
613200 - Locations immobilières	35 183	35 183		
613510 - Location locam caisse	420		420	
614000 - Charges locatives & copropriété	651	396	255	64,35
615000 - Entretien et réparations	2 465	2 401	64	2,67
615200 - Entretien immobilier	475		475	
616000 - Primes d'assurance		568	-568	-100,00
616081 - Assurance s/emprunts	3 513	3 513		
616100 - Assurances multirisques	1 905	1 797	108	6,01
618100 - Documentation générale	935	34	901	NS
621100 - Personnel intérimaire		530	-530	-100,00
622200 - Commissions et courtages sur v	371	133	238	178,93
622610 - Honoraires comptables	7 096	3 530	3 566	101,02

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
622620 - Honoraires social	1 109	159	950	597,38
622630 - Honoraires avocats	1 000	4 250	-3 250	-76,47
622640 - Honoraires juridiques	550	1 970	-1 420	-72,08
622690 - Honoraires divers		666	-666	-100,00
622700 - Frais d'actes et contentieux	210	264	-54	-20,44
623000 - Publicité	306		306	
623600 - Catalogues et imprimés	331		331	
623800 - Divers (pourboires, dons courant	30		30	
624100 - Transports sur achats	75	5	70	NS
625000 - Deplacements, receptions		72	-72	-100,00
625100 - Voyages et déplacements	940		940	
625700 - Réceptions	2	40	-38	-95,90
626100 - Frais de télécommunication	1 282	965	317	32,84
626200 - Frais postaux	408	218	190	87,30
627000 - Services bancaires	1 856	1 639	217	13,23
627800 - Commissions cb	2 121	479	1 642	342,42
	96 010	62 711	33 299	53,10
<b>Total</b>	<b>218 456</b>	<b>105 919</b>	<b>112 537</b>	<b>106,25</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>141 150</b>	<b>87 788</b>	<b>53 362</b>	<b>60,79</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
633300 - Formation continue (organisme)	842	205	637	310,49
633500 - Taxe d'apprentissage	1 040	254	787	310,40
635110 - Contribut° économique territori	2 911	2 811	100	3,56
635120 - Taxes foncières	6 996		6 996	
635130 - Autres impôts locaux	1 309		1 309	
637800 - Taxes diverses	38		38	
	13 136	3 270	9 866	301,76
Salaires et Traitements				
641100 - Salaires appointements	153 007	37 277	115 730	310,46
641200 - Congés payés	3 323	3 983	-660	-16,57
641500 - Rupture conventionnelle	390		390	
	156 720	41 260	115 460	279,83
Charges sociales				
645100 - Urssaf	23 651	3 837	19 813	516,32
645310 - Caisse de retraite	5 532	864	4 669	540,54
645700 - Mutuelle	1 397	249	1 147	459,82
645810 - Charges sociales c.p	1 400	588	812	138,05
645811 - Pévoyance non cadres	735	104	630	603,72
	32 714	5 643	27 071	479,73
Amortissements et provisions				
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	3 701	3 701		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	40 618	40 467	152	0,38
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie		79 385	-79 385	-100,00
	44 319	123 552	-79 233	-64,13
Autres charges				
658000 - Charges diverses gestion coura	643	181	462	255,05
	643	181	462	255,05
<b>Total</b>	<b>247 531</b>	<b>173 906</b>	<b>73 626</b>	<b>42,34</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-106 381</b>	<b>-86 118</b>	<b>-20 263</b>	<b>23,53</b>
Produits financiers				
761000 - Produits de participations				
768000 - Autres produits financiers	5		5	NS
	6		5	NS
Charges financières				
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	5 049	2 238	2 811	125,58
661600 - Intérêts bancaires	849	1 011	-161	-15,96
	5 898	3 249	2 649	81,55
<b>Résultat financier</b>	<b>-5 893</b>	<b>-3 249</b>	<b>-2 644</b>	<b>81,39</b>
Opérations en commun				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-112 273</b>	<b>-89 366</b>	<b>-22 907</b>	<b>25,63</b>
Produits exceptionnels				
771000 - Produits except. s/opér. gestion	665		665	
	665		665	
Charges exceptionnelles				
671800 - Autres charges except. de gesti		786	-786	-100,00
		786	-786	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>665</b>	<b>-786</b>	<b>1 452</b>	<b>-184,58</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-111 608</b>	<b>-90 153</b>	<b>-21 455</b>	<b>23,80</b>

# **DOSSIER DE GESTION**

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	357 871	100,00	193 706	100,00	164 165	84,75
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	122 446	34,22	43 208	22,31	79 238	183,39
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>235 426</b>	<b>65,78</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>84 927</b>	<b>56,43</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>357 871</b>	<b>100,00</b>	<b>193 706</b>	<b>100,00</b>	<b>164 165</b>	<b>84,75</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>235 426</b>	<b>65,78</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>84 927</b>	<b>56,43</b>
Autres achats et charges externes	96 010	26,83	62 711	32,37	33 299	53,10
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>139 416</b>	<b>38,96</b>	<b>87 787</b>	<b>45,32</b>	<b>51 629</b>	<b>58,81</b>
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	13 136	3,67	3 270	1,69	9 866	301,76
Charges de personnel	189 434	52,93	46 903	24,21	142 531	303,88
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-63 154</b>	<b>-17,65</b>	<b>37 614</b>	<b>19,42</b>	<b>-100 768</b>	<b>-267,90</b>
Reprises s/ charges et Transferts	1 727	0,48			1 727	
Autres produits	7		1		7	NS
Dot. amortissements et provisions	44 319	12,38	123 552	63,78	-79 233	-64,13
Autres charges	643	0,18	181	0,09	462	255,05
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-106 381</b>	<b>-29,73</b>	<b>-86 118</b>	<b>-44,46</b>	<b>-20 263</b>	<b>23,53</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	6				5	NS
Charges financières	5 898	1,65	3 249	1,68	2 649	81,55
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-112 273</b>	<b>-31,37</b>	<b>-89 366</b>	<b>-46,13</b>	<b>-22 907</b>	<b>25,63</b>
Produits exceptionnels	665	0,19			665	
Charges exceptionnelles			786	0,41	-786	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>665</b>	<b>0,19</b>	<b>-786</b>	<b>-0,41</b>	<b>1 452</b>	<b>-184,58</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-111 608</b>	<b>-31,19</b>	<b>-90 153</b>	<b>-46,54</b>	<b>-21 455</b>	<b>23,80</b>

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue						
701100 - Ventes 10 %	296 192	82,76	84 674	43,71	211 518	249,80
701120 - Ventes 20%	15 490	4,33	4 492	2,32	10 997	244,80
701130 - Ventes 5.5%	44 932	12,56	13 363	6,90	31 569	236,25
701150 - Ventes TooGoodToGo	1 258	0,35	355	0,18	903	254,62
706100 - Location gerance			90 822	46,89	-90 822	-100,00
	357 871	100,00	193 706	100,00	164 165	84,75
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
601000 - Achats alimentaires 5.50%	114 487	31,99	37 786	19,51	76 701	202,99
601100 - Achats alimentaires 20%	3 963	1,11	508	0,26	3 455	680,03
601120 - Boissons 5.50%	9 495	2,65	2 780	1,43	6 716	241,62
601140 - Boissons 20%	5 605	1,57	1 802	0,93	3 803	211,00
602610 - Emballages et consommables	1 161	0,32	168	0,09	993	589,87
603100 - Variat. stocks boisson	-1 695	-0,47			-1 695	
603110 - Variation stock Thé + confiture	-2 096	-0,59			-2 096	
603200 - Variat. stocks cuisine + pâtisseries	-8 943	-2,50			-8 943	
608100 - Frais accessoires s/matières 1er	471	0,13	167	0,09	303	181,11
609100 - R.r.r.obtenus s/ach.mat.première	-3		-3		1	-17,81
	122 446	34,22	43 208	22,31	79 238	183,39
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>235 426</b>	<b>65,78</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>84 927</b>	<b>56,43</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>357 871</b>	<b>100,00</b>	<b>193 706</b>	<b>100,00</b>	<b>164 165</b>	<b>84,75</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>235 426</b>	<b>65,78</b>	<b>150 498</b>	<b>77,69</b>	<b>84 927</b>	<b>56,43</b>
Autres achats et charges externes						
606100 - Electricité	21 845	6,10			21 845	
606110 - Eau	868	0,24			868	
606140 - Fournitures Carburant	30	0,01	155	0,08	-125	-80,67
606300 - Achats de petit équipement	9 349	2,61	3 659	1,89	5 690	155,52
606400 - Achats fournitures administrative	684	0,19	84	0,04	601	719,12
613200 - Locations immobilières	35 183	9,83	35 183	18,16		
613510 - Location locam caisse	420	0,12			420	
614000 - Charges locatives & copropriété	651	0,18	396	0,20	255	64,35
615000 - Entretien et réparations	2 465	0,69	2 401	1,24	64	2,67
615200 - Entretien immobilier	475	0,13			475	
616000 - Primes d'assurance			568	0,29	-568	-100,00
616081 - Assurance s/emprunts	3 513	0,98	3 513	1,81		
616100 - Assurances multirisques	1 905	0,53	1 797	0,93	108	6,01
618100 - Documentation générale	935	0,26	34	0,02	901	NS
621100 - Personnel intérimaire			530	0,27	-530	-100,00
622200 - Commissions et courtages sur v	371	0,10	133	0,07	238	178,93
622610 - Honoraires comptables	7 096	1,98	3 530	1,82	3 566	101,02
622620 - Honoraires social	1 109	0,31	159	0,08	950	597,38
622630 - Honoraires avocats	1 000	0,28	4 250	2,19	-3 250	-76,47

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
622640 - Honoraires juridiques	550	0,15	1 970	1,02	-1 420	-72,08
622690 - Honoraires divers			666	0,34	-666	-100,00
622700 - Frais d'actes et contentieux	210	0,06	264	0,14	-54	-20,44
623000 - Publicité	306	0,09			306	
623600 - Catalogues et imprimés	331	0,09			331	
623800 - Divers (pourboires, dons courant	30	0,01			30	
624100 - Transports sur achats	75	0,02	5		70	NS
625000 - Déplacements, réceptions			72	0,04	-72	-100,00
625100 - Voyages et déplacements	940	0,26			940	
625700 - Réceptions	2		40	0,02	-38	-95,90
626100 - Frais de télécommunication	1 282	0,36	965	0,50	317	32,84
626200 - Frais postaux	408	0,11	218	0,11	190	87,30
627000 - Services bancaires	1 856	0,52	1 639	0,85	217	13,23
627800 - Commissions cb	2 121	0,59	479	0,25	1 642	342,42
	96 010	26,83	62 711	32,37	33 299	53,10
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>139 416</b>	<b>38,96</b>	<b>87 787</b>	<b>45,32</b>	<b>51 629</b>	<b>58,81</b>
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
633300 - Formation continue (organisme)	842	0,24	205	0,11	637	310,49
633500 - Taxe d'apprentissage	1 040	0,29	254	0,13	787	310,40
635110 - Contribut° économique territori	2 911	0,81	2 811	1,45	100	3,56
635120 - Taxes foncières	6 996	1,95			6 996	
635130 - Autres impôts locaux	1 309	0,37			1 309	
637800 - Taxes diverses	38	0,01			38	
	13 136	3,67	3 270	1,69	9 866	301,76
Charges de personnel						
641100 - Salaires appointements	153 007	42,75	37 277	19,24	115 730	310,46
641200 - Congés payés	3 323	0,93	3 983	2,06	-660	-16,57
641500 - Rupture conventionnelle	390	0,11			390	
645100 - Urssaf	23 651	6,61	3 837	1,98	19 813	516,32
645310 - Caisse de retraite	5 532	1,55	864	0,45	4 669	540,54
645700 - Mutuelle	1 397	0,39	249	0,13	1 147	459,82
645810 - Charges sociales c.p	1 400	0,39	588	0,30	812	138,05
645811 - Pévoyance non cadres	735	0,21	104	0,05	630	603,72
	189 434	52,93	46 903	24,21	142 531	303,88
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-63 154</b>	<b>-17,65</b>	<b>37 614</b>	<b>19,42</b>	<b>-100 768</b>	<b>-267,90</b>
Reprises s/ charges et Transferts						
791500 - Retenue avantages en nature	1 727	0,48			1 727	
	1 727	0,48			1 727	
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	7		1		7	NS
	7		1		7	NS
Dot. amortissements et provisions						
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	3 701	1,03	3 701	1,91		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	40 618	11,35	40 467	20,89	152	0,38
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie			79 385	40,98	-79 385	-100,00
	44 319	12,38	123 552	63,78	-79 233	-64,13

## Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion coura	643	0,18	181	0,09	462	255,05
	643	0,18	181	0,09	462	255,05
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-106 381</b>	<b>-29,73</b>	<b>-86 118</b>	<b>-44,46</b>	<b>-20 263</b>	<b>23,53</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
761000 - Produits de participations						
768000 - Autres produits financiers	5				5	NS
	6				5	NS
Charges financières						
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	5 049	1,41	2 238	1,16	2 811	125,58
661600 - Intérêts bancaires	849	0,24	1 011	0,52	-161	-15,96
	5 898	1,65	3 249	1,68	2 649	81,55
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-112 273</b>	<b>-31,37</b>	<b>-89 366</b>	<b>-46,13</b>	<b>-22 907</b>	<b>25,63</b>
Produits exceptionnels						
771000 - Produits except. s/opér. gestion	665	0,19			665	
	665	0,19			665	
Charges exceptionnelles						
671800 - Autres charges except. de gesti			786	0,41	-786	-100,00
			786	0,41	-786	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>665</b>	<b>0,19</b>	<b>-786</b>	<b>-0,41</b>	<b>1 452</b>	<b>-184,58</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-111 608</b>	<b>-31,19</b>	<b>-90 153</b>	<b>-46,54</b>	<b>-21 455</b>	<b>23,80</b>



**LIASSE FISCALE**

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2024**

Exercice ouvert le  et clos le  Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:  Adresse du siège social:

SIRET

Adresse du principal établissement:  Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/>	Déficit <input type="text" value="114 531"/>	
	Bénéfice imposable à 15% <input type="text" value="0"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% <input type="text"/>

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 15%  PV exonérées art. 238quindecies

### 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*  Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*  Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

## H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées  ECF  Viseur conventionné  Visa : CGA

- du prestataire : .....

- du comptable : SAS SOGECA ANGLET

1 Avenue Montbrun 64600 ANGLET Tél : 0559461075

- du conseil : .....

Tél : .....

- du CGA ou du viseur conventionné : .....

Tél : .....

- N° d'agrément :

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

### I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8			

### K DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

---

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		à 19 %
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

### M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>5 Rue Buffon 33000 BORDEAUX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <b>31/12/2023</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 446	928
		Fonds commercial (1)	AH	AI		370 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	27 148	1 881
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	251 026	186 497
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	78 529	12 326
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	37 834	21 646
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		15
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		5 863	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	395 984	599 160	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		12 733
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	79 384	14 673
		Autres créances (3)	BZ	CA		6 200
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		42 370	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	79 384	75 977	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO		IA	475 369	675 137
Renvois : (1) Dont droit au bail :	370 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL MIREMONT BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 10 000 .....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 439 213 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 111 608 )	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 540 821 )
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	443 275	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	629 990	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 922	
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 979	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 791	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 215 959	
	Écarts de conversion passif*	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	675 137	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	752 606		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 970		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS ) - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

Désignation de l'entreprise		SARL MIREMONT BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	665	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	665	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	665
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	360 276	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	471 884	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 111 608 )
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 727
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				665	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD	401 404	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	437 523	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	90 022	KT		KU	833	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	25 933	KW		KX	3 383	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	30 165	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>					LN	583 644	LO		LP	4 216	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	15	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 863	1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>					1Q	5 878	1R		1S			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					0G	990 928	0H		0J	4 216		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	401 404	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	437 523	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	90 855	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	29 316	MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	30 165	MT	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
<b>TOTAL III</b>					IY		NG	587 861	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
	Autres participations					I0		0X	15	0Y		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	5 863	2F		
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ	5 878	NK		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4		0K	995 145	0L	0M		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>											Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																																																																																																																																							
<b>CADRE A</b>																																																																																																																																																																																																																																																																		
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																																																																																																																																																																																																																																																																		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN																																																																																																																																																																																																																																																									
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ																																																																																																																																																																																																																																																									
Autres immobilisations incorporelles			PE	24 893	PF	3 700	PG		PH	28 594																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>TOTAL I</b>			RK	24 893	RM	3 700	RN		RO	28 594																																																																																																																																																																																																																																																								
Terrains			PI		PJ		PK		PL																																																																																																																																																																																																																																																									
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ																																																																																																																																																																																																																																																									
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU																																																																																																																																																																																																																																																									
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	222 002	PW	29 024	PX		PY	251 026																																																																																																																																																																																																																																																								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	71 438	QA	7 091	QB		QC	78 529																																																																																																																																																																																																																																																								
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	6 133	QE	3 426	QF		QG	9 559																																																																																																																																																																																																																																																								
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK																																																																																																																																																																																																																																																									
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	27 198	QM	1 076	QN		QO	28 274																																																																																																																																																																																																																																																								
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT																																																																																																																																																																																																																																																									
<b>TOTAL II</b>			QU	326 771	QV	40 618	QW		QX	367 390																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			ØN	351 665	ØP	44 318	ØQ		ØR	395 984																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>CADRE B</b>																																																																																																																																																																																																																																																																		
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																																																																																																																																																																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Immobilisations amortissables</th> <th colspan="6">DOTATIONS</th> <th colspan="3">REPRISES</th> <th rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</th> </tr> <tr> <th>Colonne 1 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 2 Mode dégressif</th> <th colspan="2">Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Colonne 4 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 5 Mode dégressif</th> <th>Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais établissements</td> <td>M9</td> <td></td> <td>N1</td> <td></td> <td>N2</td> <td></td> <td>N3</td> <td></td> <td>N4</td> <td></td> <td>N5</td> <td></td> <td>N6</td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>RP</td> <td></td> <td>RQ</td> <td></td> <td>RR</td> <td></td> <td>RS</td> <td></td> <td>RT</td> <td></td> <td>RU</td> <td></td> <td>RV</td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles</td> <td>N7</td> <td></td> <td>N8</td> <td></td> <td>P6</td> <td></td> <td>P7</td> <td></td> <td>P8</td> <td></td> <td>P9</td> <td></td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL I</b></td> <td>RW</td> <td></td> <td>RX</td> <td></td> <td>RY</td> <td></td> <td>RZ</td> <td></td> <td>SB</td> <td></td> <td>SC</td> <td></td> <td>SD</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td></td> <td>Q3</td> <td></td> <td>Q4</td> <td></td> <td>Q5</td> <td></td> <td>Q6</td> <td></td> <td>Q7</td> <td></td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td>Q9</td> <td></td> <td>R1</td> <td></td> <td>R2</td> <td></td> <td>R3</td> <td></td> <td>R4</td> <td></td> <td>R5</td> <td></td> <td>R6</td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td>R7</td> <td></td> <td>R8</td> <td></td> <td>R9</td> <td></td> <td>S1</td> <td></td> <td>S2</td> <td></td> <td>S3</td> <td></td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td></td> <td>T4</td> <td></td> <td>T5</td> <td></td> <td>T6</td> <td></td> <td>T7</td> <td></td> <td>T8</td> <td></td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst. gales, agenc am. divers</td> <td>U1</td> <td></td> <td>U2</td> <td></td> <td>U3</td> <td></td> <td>U4</td> <td></td> <td>U5</td> <td></td> <td>U6</td> <td></td> <td>U7</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>U8</td> <td></td> <td>U9</td> <td></td> <td>V1</td> <td></td> <td>V2</td> <td></td> <td>V3</td> <td></td> <td>V4</td> <td></td> <td>V5</td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td></td> <td>V7</td> <td></td> <td>V8</td> <td></td> <td>V9</td> <td></td> <td>W1</td> <td></td> <td>W2</td> <td></td> <td>W3</td> </tr> <tr> <td>Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td></td> <td>W5</td> <td></td> <td>W6</td> <td></td> <td>W7</td> <td></td> <td>W8</td> <td></td> <td>W9</td> <td></td> <td>X1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL II</b></td> <td>X2</td> <td></td> <td>X3</td> <td></td> <td>X4</td> <td></td> <td>X5</td> <td></td> <td>X6</td> <td></td> <td>X7</td> <td></td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b></td> <td>NL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Total général (I+II+III)</b></td> <td>NP</td> <td></td> <td>NQ</td> <td></td> <td>NR</td> <td></td> <td>NS</td> <td></td> <td>NT</td> <td></td> <td>NU</td> <td></td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b></td> <td>NW</td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Total général non ventilé (NS+NT+NU)</td> <td></td> <td>NY</td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Total général non ventilé (NW-NY)</td> <td></td> <td>NZ</td> </tr> </tbody> </table>													Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL						NM						NO	<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																								
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																																																																																																																																									
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6																																																																																																																																																																																																																																																					
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV																																																																																																																																																																																																																																																					
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1																																																																																																																																																																																																																																																					
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD																																																																																																																																																																																																																																																					
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																																																																																																																																																																																																																																																					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6																																																																																																																																																																																																																																																				
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4																																																																																																																																																																																																																																																				
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9																																																																																																																																																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7																																																																																																																																																																																																																																																				
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5																																																																																																																																																																																																																																																				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3																																																																																																																																																																																																																																																				
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1																																																																																																																																																																																																																																																				
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8																																																																																																																																																																																																																																																					
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL						NM						NO																																																																																																																																																																																																																																																					
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV																																																																																																																																																																																																																																																					
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ																																																																																																																																																																																																																																																					
<b>CADRE C</b>																																																																																																																																																																																																																																																																		
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																						
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8																																																																																																																																																																																																																																																						
Primes de remboursement des obligations									SP			SR																																																																																																																																																																																																																																																						

Désignation de l'entreprise SARL MIREMONT BORDEAUXNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	79 384	6U		6V		6W	79 384
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>		7B	79 384	TY		TZ		UA	79 384
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	79 384	UB		UC		UD	79 384
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE		UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	5 863			5 863		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	93 705	93 705						
	Autres créances clients		UX	353	353						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	927	927						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 514	3 514					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 757	1 757						
	Charges constatées d'avance		VS								
<b>TOTAUX</b>			VT	106 122	VU	100 258	VV	5 863			
RENOUVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	14 970	14 970						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	428 304			428 304				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	35 048			35 048					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	57 922	57 922							
Personnel et comptes rattachés		8C	17 961	17 961							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 902	36 902							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 013	15 013						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 101	3 101						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	594 941	594 941							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 791	11 791							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 215 959	VZ	752 606	463 353				
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant 

Exercice N, clos le : 31/12/2023

## I. RÉINTÉGRATIONS

## BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
		- imposées au taux de 0 %		ZN
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y1
---	----

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3
---	----

TOTAL I

## II. DÉDUCTIONS

## PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

111 608

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
---	----

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU
--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
		- imposées au taux de 0 %		WH	
		- imposées au taux de 19%		WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY
--	----

Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XS
--	----

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG	2 923
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2
---	----

## III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

114 531

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)		XI		
	déficit (II moins I)				XJ 114 531

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL	
--	----	--

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
---	--	--	----

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	114 531
---	----	--	----	---------



Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	585 626
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	585 626
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	114 531
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	700 157
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	9 294
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIREMONT BORDEAUX</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 349 060 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 90 152 )		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	( 439 213 )		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	( 439 213 )		
					<b>TOTAL II</b>	ZH	( 439 213 )		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance						YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ	36 254	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 335	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		ST	49 419	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	96 009
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 911
— Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS		9Z	10 224	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	13 135	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	35 253	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	26 889	
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	153 006	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MIREMONT BORDEAUX

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	357 871
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>357 871</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	12 733
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>12 740</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	167 955
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	27 630
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	642
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>196 228</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	174 383
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	174 383
---	----	---------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	357 871
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MIREMONT BORDEAUX

ADRESSE (voie) 5 Rue Buffon

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 26

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 74

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination MIREMONT PATISSIER CHOCOLATIER

N° SIREN (si société établie en France) 483689311 % de détention 26.00 Nb de parts ou actions 26

Adresse : N° 1B Voie Place Clémenceau

Code Postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom de famille ADER ROMAIN Prénom(s) ROMAIN

Nom d'usage % de détention 74.00 Nb de parts ou actions 74

Naissance : Date 19091987 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 24 Voie Rue Hoche

Code Postal 33200 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X] \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 0 5 2 2 8 6 3 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MIREMONT BORDEAUX

ADRESSE (voie) 5 Rue Buffon

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





# BAIL COMMERCIAL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Henri POILLEUX né le 28 août 1965 à Le Buisson de Cadouin (24) marié sous le régime de la séparation de biens  
Ayant pour mandataire LATASTE VION IMMOBILIER  
Demeurant 9 Place de la Victoire 33000 BORDEAUX

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « LE BAILLEUR »  
D'UNE PART

ET :

La Sarl MIREMONT BORDEAUX  
Sarl au capital de 10 000 €  
Dont le siège social est sis 24 rue Hoche 33200 BORDEAUX CAUDERAN  
RCS Bordeaux n°805228632  
Représentée par Monsieur Romain ADER, dûment habilité à l'effet de signer les présentes

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « LE LOCATAIRE »  
D'AUTRE PART

Avec le concours de la Sarl LATASTE VION IMMOBILIER  
Représentée par Monsieur Jean Claude ESTAY  
titulaire de la carte professionnelle n° 33063-296 délivrée par la préfecture de la Gironde  
le 05 septembre 2006

carte portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce »  
Garantie par la SOCAF pour un montant de 110 000 €

carte portant la mention « gestion immobilière »  
Garantie par la SOCAF pour un montant de 1 550 000 €

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AXA  
sous le n° de police 3639418604

**ONT EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## EXPOSÉ

Le BAILLEUR est propriétaire de l'immeuble ci-après désigné, pour l'avoir acquis, reçu en donation, recueilli dans succession, ou fait construire ;

Le BAILLEUR déclare :

- qu'il n'existe aucune restriction à l'utilisation définie ci-dessous des biens loués ni du règlement de copropriété s'il y a lieu ;
- qu'à sa connaissance, les biens loués ne font l'objet d'aucune mesure d'expropriation en cours, que ces biens ne sont pas situés dans un secteur de rénovation et plus généralement, qu'aucune mesure actuelle d'urbanisme n'est susceptible de remettre en cause la jouissance résultant du présent bail.

**CECI EXPOSÉ, BAILLEUR ET LOCATAIRE ONT ÉTABLI CE QUI SUIT :**

## CONVENTION

Conformément aux articles L. 145-1 et suivants du code de commerce, M POILLEUX Henri, BAILLEUR, donne à bail à usage commercial au profit de la Sarl MIREMONT BORDEAUX,  
LOCATAIRE, qui accepte l'immeuble dont la situation et la désignation suivent :

### 1. SITUATION ET DÉSIGNATION DES LIEUX LOUÉS

Locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 5 rue Buffon 33000 BORDEAUX  
Comprenant un local en façade sur rue, à usage de magasin avec une partie cave sous le magasin

- Droit de passage dans le couloir de l'immeuble pour accéder à la cave
- Un local en façade sur rue comprenant une grande pièce à usage de magasin avec cave sous le magasin
- Au premier étage sur arrière cour trois pièces à usage de débarras

PARAPHES

1

RA

Tel que lesdits locaux existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire plus ample désignation, le locataire déclarant parfaitement les connaître, pour les avoir vus et visités préalablement aux présentes.

Il est expressément convenu que les biens loués forment un tout matériellement et juridiquement indivisible.

## 2. DÉCLARATIONS DU BAILLEUR

### ● 2.1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX LOCAUX LOUÉS

#### - relatives au bruit

Si les locaux loués sont situés à proximité d'un aérodrome, conformément à l'article L. 147-5 du code de l'urbanisme, le bailleur informe le locataire que les locaux loués sont classés dans le plan d'exposition au bruit, en zone<sup>(5)</sup> .....

#### - relatives à la récupération des eaux de pluie (arrêté du 21 août 2008 pris en application de la loi du 30 décembre 2006)

Si les locaux loués comportent des équipements de récupération des eaux pluviales, le BAILLEUR informe le locataire des modalités d'utilisation de ceux-ci.

### ● 2.2. DIAGNOSTICS TECHNIQUES

#### 2.2.1. DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

UN DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES EST ANNEXÉ AU PRÉSENT CONTRAT DE LOCATION ET COMPREND :

#### - le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du code de la construction et de l'habitation

Le locataire reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations concernant le diagnostic de performance énergétique relatif aux biens loués, dont le contenu est annexé au présent bail.

#### - si les locaux comprennent une partie à usage d'habitation, le constat des risques d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-7 du code de la santé publique, lorsque l'immeuble a été construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949

Le LOCATAIRE reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations concernant le constat des risques d'exposition au plomb relatif à la partie à usage d'habitation et dont le contenu est annexé au présent bail.

#### - l'état des risques naturels, miniers et technologiques

Etant ici rappelé que, conformément à l'article L. 125-5 du code de l'environnement, les locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité définies par décret en Conseil d'Etat, sont informés par le bailleur de l'existence des risques visés par ces plans ou ce décret.

De plus, lorsqu'un immeuble a subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L. 125-2 ou de l'article L. 128-2 du code des assurances, le bailleur de l'immeuble est tenu d'informer par écrit le locataire de tout sinistre survenu pendant la période où il a été propriétaire de l'immeuble ou dont il a été lui-même informé en application des présentes dispositions.

En cas de non-respect des dispositions de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, il est en outre rappelé que le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du loyer.

En conséquence, le bailleur déclare que les biens objet des présentes<sup>(6)</sup> :

ne sont pas situés dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques, prescrit ou approuvé, ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers, prescrit ou approuvé, ou dans une zone de sismicité définie par décret en Conseil d'Etat.

sont situés dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques, prescrit ou approuvé, ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers, prescrit ou approuvé, ou dans une zone de sismicité définie par décret en Conseil d'Etat.

Il a été dressé un état des risques en date du 22/01/15 sur la base des informations mises à disposition par la préfecture.

Cet état, datant de moins de six mois à ce jour, est annexé aux présentes, ce que le locataire reconnaît expressément, déclarant en outre faire son affaire personnelle de cette situation.

En outre, le bailleur a déclaré qu'à sa connaissance<sup>(6)</sup> :

les biens, objet des présentes, n'ont subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles, visés à l'article L. 125-2, ou technologiques, visés à l'article L. 128-2 du code des assurances.

les biens, objet des présentes, ont subi un sinistre ayant pour origine .....  
ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles visés à l'article L. 125-2, ou technologiques, visés à l'article L. 128-2 du code des assurances.

En conséquence, le bailleur informe par écrit le locataire de la cause de ce sinistre ainsi que de tous ceux survenus pendant la période où il a été propriétaire de l'immeuble ou dont il a été lui-même informé en application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

HP

RA

- le diagnostic termites (locaux situés dans une zone délimitée par le préfet en application de l'article L. 133-5 du code de la construction et de l'habitation)<sup>(7)</sup>

Les biens objet des présentes<sup>(6)</sup> :

ont fait l'objet d'un état parasitaire établi le

par

Le LOCATAIRE reconnaît avoir pris connaissance de cet état parasitaire annexé aux présentes.

✓ n'ont pas fait l'objet d'un état parasitaire.

## 2.2.2. INFORMATIONS RELATIVES À L'AMIANTE POUR LES IMMEUBLES COLLECTIFS DONT LE PERMIS DE CONSTRUIRE A ÉTÉ DÉLIVRÉ AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 1997

### - Parties privatives

Le locataire reconnaît avoir été informé de l'existence d'un dossier amiante sur les parties privatives qu'il occupe (DAPP ou DTA). Sur demande écrite, le locataire pourra venir consulter ce document auprès du bailleur ou de son mandataire.

### - Parties communes

Le locataire reconnaît avoir été informé que le dossier technique amiante (DTA) sur les parties communes est tenu à disposition chez le syndic de la copropriété (selon ses propres modalités de consultation).

Pour les immeubles en monopropriété, sur demande écrite, le locataire pourra venir consulter ce document auprès du bailleur ou de son mandataire.

- Les frais d'établissement de ces diagnostics seront supportés définitivement par<sup>(6)</sup> :  
le bailleur

## 3. ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux sera établi par un huissier de justice après la réalisation des travaux, à frais partagés par moitié entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE.

## 4. DURÉE DU BAIL

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 9 années<sup>(8)</sup> entières et consécutives, qui commenceront à courir le 22 janvier 2015 pour se terminer le 21 janvier 2024.

Conformément aux dispositions des articles L. 145-4 et L. 145-9 du Code de commerce, le Preneur aura la faculté de mettre fin au présent bail à l'expiration de chaque période triennale, en donnant congé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire six mois à l'avance. En cas de congé tardif ou donné selon des formes irrégulières, le bail se renouvellera pour une nouvelle période de trois ans avec toutes les obligations qui en découleront pour le Preneur.

Il est rappelé par ailleurs que le Bailleur tient de l'article L. 145-4 du Code de commerce la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale s'il entend invoquer les dispositions des articles L. 145-18, L. 145-21 et L. 145-24 du Code de commerce, afin de reconstruire l'immeuble, de le surélever ou d'exécuter des travaux prescrits ou autorisés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière.

## 5. DESTINATION DES LIEUX LOUÉS

Les lieux loués seront destinés exclusivement aux activités de salon de thé, pâtisserie, viennoiserie, confiseur, chocolatier, glacier et en activité connexe (ni restauration traditionnelle, ni brasserie, ni fast-food, ni boulangerie) la vente des produits préparés sur place, salades, quiches, club sandwiches, tartes et toast à emporter ou à consommer sur place et le cas échéant accompagnées de boissons de groupe 3 (Licence III : vin de liqueurs, apéritifs à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool) l'exclusion de toute autre utilisation. En aucun cas le local ne sera autorisé à une activité de bar ou de bar à vin. Les horaires d'ouvertures seront de 8h30 à 20h sauf en période de fêtes (Noël, Pâques...) et période de vacances scolaires où les horaires seront de 8h30 h à 22h.

Dès lors, le locataire reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra en aucun cas utiliser les lieux loués à usage d'habitation principale<sup>(9)</sup>. Il s'agit d'une condition déterminante de l'engagement du bailleur, sans laquelle il n'aurait pas contracté.

Les locaux loués doivent être affectés uniquement à l'exercice de l'activité commerciale prédéfinie ainsi qu'éventuellement à usage de remise ou de réserve.

Le locataire ne pourra, sous aucun prétexte, changer la destination des lieux loués et ce, même de façon temporaire.

Il pourra toutefois adjoindre à ce commerce des activités connexes ou complémentaires, mais à la condition expresse de faire connaître son intention au bailleur par acte extrajudiciaire en se conformant à la procédure prévue aux articles L. 145-47 et suivants du code de commerce.

## 6. LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel hors taxe en principal de (en lettres et en chiffres)

2 750 € - deux mille sept cent cinquante euros

PARAPHES

AP

RA<sup>3</sup>

que le LOCATAIRE s'oblige à payer au bailleur ou à son mandataire :

- par trimestre<sup>(6)</sup> - à terme d'avance<sup>(6)</sup>

Tous les paiements auront lieu au domicile du bailleur ou de son mandataire, ou en tout autre lieu indiqué par lui.

## 7. RÉVISION DU LOYER

Le loyer ci-dessus fixé pourra être révisé à l'expiration de chaque période triennale par application des dispositions légales.

L'indice ILC servant de base à la révision sera celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, vaeur 108.52

L'indice de comparaison sera le dernier indice publié au jour de la demande de révision et d'une façon générale les indices à prendre en compte seront d'une part, le dernier indice publié au jour de la dernière fixation amiable ou judiciaire du loyer et, d'autre part, le dernier indice publié au jour de la date de révision.

Si cet indice venait à disparaître, l'indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit.

Si aucun indice de substitution n'était publié, les parties conviendraient d'un nouvel indice. A défaut d'accord, il serait déterminé par un arbitre choisi d'un commun accord entre les parties.

## 8. IMPÔTS ET CHARGES DIVERS

### - Impôts et taxes

Le LOCATAIRE acquittera ses contributions personnelles : comme notamment sa contribution économique territoriale, et plus généralement tous impôts, contributions et taxes auxquels il est ou sera assujéti personnellement, ainsi que celles dont le BAILLEUR pourrait être responsable à un titre quelconque. Il devra justifier de leur paiement au BAILLEUR à toute réquisition et notamment, à l'expiration du bail, avant tout enlèvement des objets mobiliers, matériel et marchandises.

Il réglera, en outre, au BAILLEUR s'il ne l'a pas déjà réglé directement<sup>(6)</sup> :

- la taxe foncière (montant de la quote part du foncier 1650.00 € pour l'année 2013- ordures ménagères comprises)
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage
- la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage en Ile-de-France
- les frais de gestion de la fiscalité locale directe afférente aux taxes réglées au BAILLEUR

Il est précisé que la présente location est soumise à<sup>(6)</sup> :

la TVA au taux en vigueur à la date d'exigibilité du loyer, que le LOCATAIRE s'engage à régler expressément à la même période que le loyer<sup>(6)</sup> :

- de plein droit
- sur option du BAILLEUR, option que le LOCATAIRE accepte expressément

la contribution sur les revenus locatifs de la présente location que le LOCATAIRE réglera au BAILLEUR à la même périodicité que le loyer<sup>(6)</sup> :

- en intégralité
- pour moitié

Par ailleurs, en cours de bail, le BAILLEUR se réserve la faculté d'opter pour l'assujettissement de la présente location à la TVA, sans opposition possible du LOCATAIRE. Cette option est acceptée expressément et par avance par le LOCATAIRE qui s'y oblige. La TVA sera à la charge du LOCATAIRE au taux qui sera en vigueur à la date d'exigibilité du loyer et de ses accessoires.

### - Charges

Le locataire remboursera au BAILLEUR toutes les charges, quelle qu'en soit la nature, y compris les frais d'entretien ou de réparation des parties communes, afférentes tant aux biens loués qu'à l'immeuble dans lequel ils se trouvent, à l'exception de l'assurance de l'immeuble, des honoraires de gestion, des grosses réparations visées à l'article 606 du Code civil et des frais de ravalement.

Le règlement des charges se fera par le versement d'une provision calculée par rapport aux charges payées antérieurement par le BAILLEUR. En cas d'immeuble neuf, le BAILLEUR arrêtera la provision en fonction des éléments portés à sa connaissance.

Pour la première année de location, le LOCATAIRE versera, en sus du loyer et selon la même périodicité, une provision annuelle sur charges, prestations et fournitures de 432 € (entretien des communs et minuterie des parties communes)

Il sera procédé à une régularisation en fin d'exercice et la provision sera réactualisée chaque année en fonction des dépenses réellement engagées. Si, en fin d'année, les provisions versées se révèlent inférieures aux charges réelles, le LOCATAIRE s'engage à rembourser, sur premier appel du BAILLEUR, toutes les sommes qui seront nécessaires pour compenser le montant total des charges réelles et la provision sera réajustée en conséquence.

Somme versée par le LOCATAIRE à chaque terme :

- loyer	8250.00 €
- TVA ou CRL <sup>(6)</sup>	1650.00 €
- provision pour charges	108.00 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>10008.00 €</b>

## 9. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le locataire verse au BAILLEUR ou à son mandataire qui le reconnaît, la somme de 5500.00 € (cinq mille cinq cent euros) à titre de dépôt de garantie.

PARAPHES

HP

RA

A l'expiration des relations contractuelles, cette somme sera restituée au locataire, dans les trois mois suivant la remise des clés, déduction faite de toute somme dont il pourrait être débiteur à quelque titre que ce soit et notamment au titre de loyers, charges, taxes, réparations ou indemnités quelconques.

Il est expressément convenu qu'au cas où le loyer viendrait à augmenter, la somme versée à titre de garantie sera augmentée automatiquement dans la même proportion.

## **10. CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le présent bail est consenti et accepté sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes que le locataire s'oblige à bien et fidèlement exécuter à peine de tous dépens et dommages-intérêts et même de résiliation des présentes.

### **1. ENTRETIEN ET RÉPARATIONS**

Le LOCATAIRE prendra les biens loués dans l'état où ils se trouveront au moment de l'entrée en jouissance.

A quel moment que ce soit du présent bail :

- le LOCATAIRE ne pourra exiger du BAILLEUR aucune réfection, remise en état ou travaux quelconques, même ceux qui seraient nécessaires en raison notamment de la vétusté ou d'un vice caché, sauf ceux visés à l'article 606 du Code civil et les frais de ravalement, que ceux-ci soient afférents aux biens loués ou à l'immeuble dans lequel ils se trouvent. Toutefois, s'ils sont rendus nécessaires en raison d'un défaut d'entretien ou d'exécution de travaux incombant au LOCATAIRE ou en cas de dégradations de son fait, de celui de sa clientèle ou de son personnel, ils seront à sa charge.

- le LOCATAIRE devra assurer, sans aucun recours contre le BAILLEUR, l'entretien complet des biens loués de manière à ce qu'ils soient constamment maintenus en état de propreté.

- il ne pourra rien faire ni laisser faire qui puisse détériorer les biens loués. Il devra prévenir le BAILLEUR, sans aucun retard et par lettre recommandée avec avis de réception, sous peine d'être personnellement responsable, de toute atteinte qui serait portée à la propriété, en cas de travaux, de dégradations et détériorations qui viendraient à se produire dans les biens loués et qui rendraient nécessaire l'intervention du BAILLEUR.

Le LOCATAIRE fera son affaire personnelle et exclusive de tous travaux, installations, mises aux normes, transformations ou réparations quelle qu'en soit la nature, qui seraient imposés par les autorités administratives, la loi ou les règlements présents ou à venir, en raison de ses activités présentes ou futures. Il s'oblige notamment à respecter la réglementation applicable en matière d'évacuation des déchets et des matières dangereux, polluants ou obstruants. Le LOCATAIRE, qui s'y oblige, s'engage en de telles hypothèses à supporter seul toutes conséquences pécuniaires ou autres et ne pourra prétendre à aucun remboursement, indemnité ou avance de la part du BAILLEUR. Il restera garant vis-à-vis du BAILLEUR de toute action notamment en dommages et intérêts de la part des autres locataires ou voisins que pourraient provoquer l'exercice de ses activités.

Sans préjudice des stipulations ci dessus, en cas de réglementation présente ou future, relative à la santé, sécurité, hygiène de l'immeuble ou de ses occupants, le BAILLEUR effectuera ou fera effectuer les recherches, diagnostics, travaux qui seraient imposés. Il en répercutera le coût sur le LOCATAIRE qui s'y oblige, notamment :

En cas de risque d'accessibilité au plomb ou de contamination déclarée, le BAILLEUR informe le LOCATAIRE de la nécessité d'effectuer les travaux prescrits par l'autorité administrative. L'exécution des travaux incombe au propriétaire qui répercute le coût au LOCATAIRE. Dans le cas où l'évacuation des locaux est rendue nécessaire par la nature des travaux, aucune indemnité ni réfaction du loyer n'est due par le propriétaire autre que les dépenses relatives au logement temporaire.

En cas de travaux préventifs ou d'éradication des termites ou insectes xylophages, le propriétaire tient copie de l'état parasitaire à la disposition du LOCATAIRE. L'exécution des travaux d'incinération des bois et matériaux contaminés incombe au propriétaire qui en répercute le coût au LOCATAIRE. Dans l'hypothèse où l'immeuble doit être totalement démoli, le bail est résolu de plein droit. Le LOCATAIRE s'engage à déclarer à la mairie la présence de termites dans l'immeuble.

En cas d'exécution et de préfinancement par le propriétaire de travaux dont la charge incombe au LOCATAIRE, le BAILLEUR pourra demander, sur justificatif, le remboursement au LOCATAIRE des provisions ou acomptes qu'il aura fait pour son compte.

En conséquence des stipulations ci dessus, le BAILLEUR sera toujours réputé satisfaire à toutes ses obligations et notamment à celles visées par l'article 1719 du Code civil.

A l'expiration du bail, le LOCATAIRE rendra les biens loués en bon état de réparations, d'entretien et de fonctionnement.

### **2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE JOUISSANCE**

Le LOCATAIRE devra tenir constamment garnis les biens loués de matériel, objets et effets mobiliers lui appartenant personnellement, en quantité et de valeur suffisante pour répondre en tout temps du paiement du loyer et des accessoires et de l'exécution de toutes les conditions du présent bail. Le LOCATAIRE fera son affaire personnelle de la garde et de la surveillance des locaux.

Le LOCATAIRE devra jouir des biens loués suivant leur destination en bon père de famille, et se conformer à tous règlements qui s'appliquent à l'ensemble immobilier dans lequel il exerce et dont il reconnaît avoir eu connaissance.

Le LOCATAIRE fera son affaire de l'élimination des déchets liés à son activité.

Le LOCATAIRE veillera à ne rien faire qui puisse apporter un trouble de jouissance aux voisins et à n'exercer aucune activité contraire aux bonnes mœurs.

Le LOCATAIRE s'engage à ne pas charger les planchers d'un poids supérieur à celui qu'ils peuvent supporter et en cas de doute de s'assurer de ce poids auprès d'un architecte. Il s'interdit d'installer et d'utiliser des appareils à moteur qui produiraient des nuisances pour le voisinage.

Le LOCATAIRE devra satisfaire à toutes les charges de ville, de police, réglementation sanitaire, voirie, salubrité, hygiène, ainsi qu'à toutes celles pouvant résulter des plans d'aménagement de la ville, et autres charges, dont les locataires sont ordinairement tenus, de manière à ce que le BAILLEUR ne puisse aucunement être inquiété ni recherché à ce sujet.

Le LOCATAIRE fera son affaire personnelle pour toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité

PARAPHES

HP

RA

dans les biens loués, de façon à ce que le BAILLEUR ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

Le LOCATAIRE s'engage à maintenir les biens loués en état permanent d'exploitation effective et normale, sauf les fermetures hebdomadaires et annuelles.

Le LOCATAIRE souffrira tous travaux quelconques qui seraient exécutés dans les biens loués ou dans l'immeuble dont ils dépendent. Il ne pourra prétendre à cette occasion à aucune indemnité ni réduction de loyer, quand bien même la durée des travaux excéderait vingt et un jours.

### **3. AMÉNAGEMENTS**

Le LOCATAIRE ne pourra effectuer aucuns travaux de transformation, changement de distribution sans accord préalable et écrit du BAILLEUR.

En cas d'autorisation du BAILLEUR pour effectuer de tels travaux, le LOCATAIRE devra les effectuer à ses risques et périls sans que le BAILLEUR puisse être inquiété ni recherché à ce sujet. Si ces travaux affectent le gros œuvre, ils devront être exécutés sous la surveillance d'un architecte dont les honoraires seront à la charge du LOCATAIRE, qui devra souscrire une assurance dommages-ouvrage.

Tout embellissement, amélioration et installation faits par le LOCATAIRE dans les lieux loués resteront à la fin du présent bail la propriété du BAILLEUR sans indemnité et devront être remis en bon état d'entretien en fin de jouissance, sans préjudice du droit réservé au BAILLEUR d'exiger la remise en l'état primitif, pour tout ou partie, aux frais du LOCATAIRE.

Le BAILLEUR a la faculté d'exiger à tout moment, aux frais du LOCATAIRE, à l'exception des travaux qu'il aurait autorisés sans réserve, la remise immédiate des lieux en l'état lorsque les transformations mettent en péril le bon fonctionnement des équipements ou la sécurité du local ou de l'immeuble en général.

Le LOCATAIRE devra déposer à ses frais tous coffrages, équipements, installations, décoration qu'il aurait faits dont l'enlèvement serait nécessaire notamment pour la recherche et la réparation de fuites de toute nature, de fissures dans les conduits de fumée ou de ventilation.

Dans le cas où l'immeuble est soumis au régime de la copropriété, préalablement à l'exécution de tous travaux, le LOCATAIRE communiquera au BAILLEUR les éléments nécessaires à l'obtention de l'autorisation du syndicat des copropriétaires.

### **4. PUBLICITÉ**

Le LOCATAIRE aura le droit d'installer, dans l'emprise de sa façade commerciale, toute publicité extérieure indiquant sa dénomination et sa fonction, à condition qu'elle respecte les règlements administratifs en vigueur et tous règlements qui s'appliquent à l'ensemble immobilier dans lequel il exerce et dont il reconnaît avoir eu connaissance.

Il s'engage à acquitter toutes taxes pouvant être dues à ce sujet.

L'installation sera faite aux frais du LOCATAIRE. Il devra l'entretenir constamment en parfait état et sera seul responsable des accidents que sa pose ou son existence pourrait occasionner. En cas de restitution des biens, le LOCATAIRE devra faire disparaître toute trace de scellement après enlèvement des dites enseignes ou publicités.

### **5. VISITES DES LIEUX**

Le LOCATAIRE devra laisser le BAILLEUR, son mandataire, son architecte, tous entrepreneurs et ouvriers, et toutes personnes autorisées par lui, pénétrer dans les lieux loués, pour constater leur état quand le BAILLEUR le jugera à propos.

En cas de mise en vente, le LOCATAIRE devra laisser visiter les biens loués de 9 heures à 18 heures les jours ouvrables.

De même, il devra laisser visiter les biens loués suivant les mêmes modalités par le BAILLEUR ou d'éventuels locataires dès la délivrance du congé donné par l'un ou l'autre.

Dans tous les cas, le LOCATAIRE souffrira l'apposition d'écriteaux ou d'affiches annonçant la vente ou la location.

### **6. ASSURANCES**

Le LOCATAIRE devra assurer et maintenir assurés, auprès d'une compagnie notoirement solvable, les biens loués, les aménagements, les objets mobiliers, matériel et marchandises contre l'incendie, les risques locatifs, les risques professionnels, le recours des voisins et des tiers, les dégâts des eaux, la recherche de fuites, les explosions, les bris de glace, le vandalisme, tous dommages matériels et immatériels et généralement tous les autres risques.

Si l'activité exercée par le LOCATAIRE entraîne pour le BAILLEUR, directement ou indirectement, des surprimes d'assurances, le LOCATAIRE sera tenu tout à la fois d'indemniser le BAILLEUR du montant de la surprime par lui payée et, en outre, de le garantir contre toutes réclamations. Il devra justifier de tout à chaque réquisition du BAILLEUR. Le LOCATAIRE s'engage, en cas de sinistre quelconque, à n'exercer aucun recours en garantie contre le BAILLEUR. En cas de sinistre, quelle qu'en soit la cause, les sommes qui seront dues au LOCATAIRE par la ou les compagnies ou sociétés d'assurances, formeront, aux lieux et place des objets mobiliers et du matériel, jusqu'au remplacement et au rétablissement de ceux-ci, la garantie du BAILLEUR. Les présentes vaudront transport en garantie au BAILLEUR de toutes indemnités d'assurance, jusqu'à concurrence des sommes qui lui seraient dues, tous pouvoirs étant donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour faire signifier le transport à qui besoin sera.

Le LOCATAIRE devra maintenir et renouveler ses assurances pendant toute la durée du bail, acquitter régulièrement les primes et cotisations et justifier du tout à toute réquisition du BAILLEUR et au moins annuellement, à la date anniversaire du bail, sans qu'il lui en soit fait la demande.

### **7. CESSION ET SOUS-LOCATION**

Le LOCATAIRE ne pourra dans aucun cas et sous aucun prétexte, sous-louer en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, les biens loués, les prêter, même à titre gratuit.

Cependant, le LOCATAIRE pourra, s'il remplit les conditions légales, consentir une location-gérance du fonds de commerce par lui exploité et concéder au locataire-gérant un droit d'occupation des lieux loués. Il devra notifier au BAILLEUR cette mise en location-gérance et lui remettre une copie du contrat.

Le LOCATAIRE ne pourra, en outre, céder son droit au présent bail, si ce n'est à son successeur dans son commerce, mais en totalité seulement. En cas de cession, il demeurera garant et répondra solidairement avec le cessionnaire et tous ses successeurs, du paiement des loyers et accessoires et de l'entière exécution des conditions du présent bail.

Dans toutes les cessions, une copie de la cession enregistrée portant la signature manuscrite de chaque partie devra être remise au BAILLEUR, sans frais pour lui, dans le mois de la signature, et le tout à peine de nullité de la cession à l'égard dudit bailleur et de résiliation des présentes, si bon lui semble, le tout indépendamment de la signification prescrite par l'article 1690 du Code civil.

#### **8. FIN DU BAIL PAR CAS FORTUIT**

Si par cas fortuit ou force majeure, les biens loués venaient à être détruits en totalité, le présent bail sera résilié de plein droit, sans indemnité de la part du BAILLEUR et sans préjudice du recours que ce dernier aurait à l'encontre du LOCATAIRE si la destruction lui était imputable.

#### **9. CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

Il est expressément convenu, qu'à défaut de paiement d'un seul terme de loyer ou à défaut de remboursement à leur échéance exacte de toutes sommes accessoires audit loyer, notamment provisions, frais, taxes, impositions, charges ou en cas d'inexécution de l'une quelconque des clauses et conditions du présent bail, celui-ci sera résilié de plein droit, si bon semble au BAILLEUR, un mois après un commandement de payer ou d'exécuter demeuré infructueux, sans qu'il soit besoin de former une demande en justice.

Ainsi, toutes les infractions du LOCATAIRE aux dispositions du présent bail, et ainsi toutes infractions liées au paiement des loyers, charges, impôts, dépôt de garantie, à la destination du bail, à l'entretien et aux conditions générales de jouissance des lieux loués, aux aménagements réalisés, à l'exercice du droit de visite du BAILLEUR, aux conditions d'installation de publicités en extérieur, aux obligations du LOCATAIRE en matière d'assurance, aux dispositions relatives à la cession et à la sous-location du présente bail, seront sanctionnées par le jeu de la présente clause résolutoire.

Dans le cas où le LOCATAIRE se refuserait à quitter les biens loués, son expulsion pourrait avoir lieu sur simple ordonnance de référé rendue par le président du tribunal de grande instance territorialement compétent et exécutoire par provisions, nonobstant appel.

#### **10. CLAUSE PÉNALE**

A défaut de paiement de toutes sommes à son échéance, notamment du loyer et de ses accessoires, et dès mise en demeure délivrée par le BAILLEUR ou son mandataire au LOCATAIRE, ou dès délivrance d'un commandement de payer, ou encore après tout début d'engagement d'instance, les sommes dues par le LOCATAIRE seront automatiquement majorées de 20 % à titre d'indemnité forfaitaire et ce, sans préjudice de tous frais, quelle qu'en soit la nature, engagés pour le recouvrement des sommes ou de toutes indemnités qui pourraient être mises à la charge du LOCATAIRE.

En outre, en cas de résiliation judiciaire ou de plein droit du présent bail, le montant du dépôt de garantie restera acquis au BAILLEUR à titre d'indemnité minimale en réparation du préjudice résultant de cette résiliation.

#### **11. SOLIDARITÉ - INDIVISIBILITÉ**

Les obligations résultant du présent bail pour le LOCATAIRE constitueront pour tous ses ayants droit et pour toutes personnes tenues au paiement et à l'exécution, une charge solidaire et indivisible, notamment en cas de décès du LOCATAIRE avant la fin du bail. Il y aura solidarité et indivisibilité entre tous ses héritiers et représentants pour l'exécution desdites obligations et, s'il y a lieu de faire les significations prescrites par l'article 877 du Code civil, le coût de ces significations sera supporté par ceux à qui elles seront faites.

Les colocataires soussignés, désignés le «LOCATAIRE», reconnaissent expressément qu'ils se sont engagés solidairement et que le BAILLEUR n'a accepté de consentir le présent bail qu'en considération de cette cotitularité solidaire et n'aurait pas consenti la présente location à l'un seulement d'entre eux.

En conséquence, compte tenu de l'indivisibilité du bail, tout congé pour mettre valablement fin au bail devra émaner de tous les colocataires et être donné pour la même date.

#### **12. TOLÉRANCE**

Il est formellement convenu que toutes les tolérances de la part du BAILLEUR relatives aux clauses et conditions énoncées ci-dessus, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne pourront jamais et en aucun cas être considérées comme apportant une modification ou une suppression de ces clauses et conditions, ni génératrices d'un droit quelconque ; le BAILLEUR pourra toujours y mettre fin par tous les moyens.

### **11. DROIT DE PRÉEMPTION AU PROFIT DU LOCATAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, lorsque le bailleur envisagera de vendre les locaux loués, le locataire bénéficiera d'un droit de préemption conformément aux dispositions de l'article L. 145-46-1 du code de commerce.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable en cas de :

- cession unique de plusieurs locaux d'un ensemble commercial
- cession unique de locaux commerciaux distincts
- cession d'un local commercial aux copropriétaires d'un ensemble commercial
- cession globale d'un immeuble comprenant des locaux commerciaux
- cession d'un local au conjoint du bailleur ou un ascendant ou un descendant du bailleur ou de son conjoint

## 12. HONORAIRES DE LOCATION

Les parties reconnaissent que les présentes ont été négociées par LATASTE VION IMMOBILIER que les parties déclarent, en conséquence, bénéficiaire du montant de la rémunération convenue

honoraires de location  
à la charge du locataire

négociation HT  
rédaction de bail HT

Total HT	4125.00 €
TVA	825.00 €
<b>Total TTC</b>	<b>4950.00 €</b>

## 13. ÉLECTION DE DOMICILE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir :

- le bailleur, à l'adresse indiquée au début du présent bail, le locataire devant être informé de tout changement intervenant en cours de bail ;

- le locataire, dans les lieux loués.

Tous les litiges à survenir entre les parties seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la situation de l'immeuble.

## 14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies par le mandataire dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'exécution des missions confiées au mandataire par le présent contrat. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les parties bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concernent. Pour exercer ces droits, les parties peuvent s'adresser à l'agence, aux coordonnées ci-dessus.

## 15. FRAIS

Tous les frais et droits des présentes, à l'exception des honoraires de location dont les modalités d'imputation sont définies au paragraphe 11 ci-dessus, seront supportés par le locataire qui s'y oblige.

## 16. CAUTIONNEMENT

Voir acte de cautionnement annexé aux présentes.

## 17. CLAUSES PARTICULIÈRES

La Bailleur exige qu'un suivi de travaux soit réalisé par un architecte conseil et spécialisé à ses frais jusqu'à la réception définitive.

L'accès au magasin du personnel et le déchargement des marchandises se fera uniquement par l'entrée du magasin et non pas par les parties communes de l'immeuble.

## NOTES

(5) Préciser si le bien est classé en zone A, B, C ou D dans le plan d'exposition au bruit.

(6) Rayer les mentions inutiles ou cocher la case correspondante.

(7) Clause facultative.

(8) Le bail doit obligatoirement être conclu pour une durée minimale de neuf ans.

(9) Si au contraire les parties conviennent qu'une partie des locaux loués est destinée ou peut être destinée à l'habitation principale du locataire, l'attention du bailleur et de son mandataire est attirée sur le fait que cette partie habitation doit impérativement répondre aux caractéristiques du logement décent telles que définies par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.

(10) Indiquer l'indice choisi.

(11) Cette somme est productive d'intérêts au profit du locataire pour le montant excédant plus de deux termes de loyer hors charges (art. L. 145-40 du code de commerce).

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le 22/01/2015

Mots nuls ...

Lignes nulles ...

LE BAILLEUR

(ou son mandataire dûment habilité)

*Lu et approuvé*  


LE LOCATAIRE

*Lu et approuvé*  


*HR*

EXPEDITION

COPIE

SCP Michel FROMENT  
et Cédric BONAFIOUS-BLEMOND  
Commissaires de Justice Associés  
123, rue Valette  
24100 BERGERAC

## DEMANDE de RENOUVELLEMENT du BAIL COMMERCIAL

Le HUIT AOÛT  
DEUX MILLE VINGT TROIS

Références à Rappeler :

2688.C000065/K02/NP/

édité le 28.07.2023

Nous, SCP Michel FROMENT et Cédric BONAFIOUS-BLEMOND  
Commissaires de Justice Associés à la résidence de BERGERAC  
123, rue Valette, l'un d'eux soussigné

**A :**

Mr POILLEUX Henri  
Place Mianne

24480 LE BUISSON DE CADOUIN  
PARLANT A

**A LA DEMANDE DE :**

S.A.R.L. MIREMONT BORDEAUX, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le n° 805228632 dont le siège social est situé 5, Rue Buffon à BORDEAUX (33200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

*Elisant domicile en mon Etude,*

**voir feuille de signification**

**VOUS SIGNIFIE, RAPPELLE et DECLARE :**

Que suivant bail en date du 22.01.2015, vous avez loué à ma requérante divers locaux à usage commercial vous appartenant, sis 5, Rue Buffon - 33000 BORDEAUX.

Que ce dit bail a été consenti pour neuf années entières et consécutives commençant à courir le 22.01.2015 et venant à expiration le 21.01.2024.

Que le preneur n'a pas reçu de congé avec offre de renouvellement de bail bien que ce dernier soit à moins de six mois de son expiration.

**EN CONSEQUENCE :**

Le preneur, désirant se maintenir dans les lieux, vous notifie par le présent acte la demande de renouvellement de bail comme prévue à l'article L. 145-10 du Code de Commerce.

Vous déclarant que le preneur vous demande de renouveler son bail aux charges et conditions initiales, sauf à majorer le montant du loyer dans les conditions prévues par la Loi (augmentation suivant l'indice des loyers commerciaux).

**TRES IMPORTANT**

Article L.145-10 alinéa 3-4 du Code de Commerce :

Dans les trois mois de la notification de la demande en renouvellement, le bailleur doit, par acte extrajudiciaire, faire connaître au demandeur s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus. A défaut d'avoir fait connaître ses intentions dans ce délai, le bailleur est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail précédent.

L'acte extrajudiciaire notifiant le refus de renouvellement doit, à peine de nullité, indiquer que le locataire qui entend, soit contester le refus de renouvellement, soit demander le paiement d'une indemnité d'éviction, doit saisir le tribunal avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date à laquelle est signifié le refus de renouvellement.

Article L.145-12 alinéa 3 du Code de Commerce :

Le nouveau bail prend effet à compter de l'expiration du bail précédent, ou, le cas échéant, de sa prolongation, cette dernière date étant soit celle pour laquelle le congé a été donné, soit, si une demande de renouvellement a été faite, le premier jour du trimestre civil qui suit cette demande.

LE PRESENT ACTE COMPORTE 2 FEUILLES

SCP FROMENT- BONAFOUS  
BLEMOND  
Commissaires de Justice  
Associés  
123, Rue Valette  
24100 BERGERAC  
CDC 0000 137 659 D  
Tél : 05 53 57 39 66  
Fax : 05 53 24 73 01  
E.mail:  
scp.fdb@huissier-justice.fr

## MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL

(REMISE A PERSONNE)

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le HUIT AOUT à 13h15

### A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité limitée MIREMONT BORDEAUX, inscrite au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 805228632 dont le siège social est situé 5 rue Buffon à BORDEAUX (33200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

### SIGNIFIE A

Monsieur POILLEUX Henri  
Place Mianne  
24480 LE BUISSON

Cet acte a été remis par Clerc assermenté dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 2 feuilles.

Visa du Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification

Michel FROMENT



## ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

### COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	45,75
D.E.P.	
Art.A444.15 .....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T. ....	53,42
TVA 20,00% .....	10,68
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI .....	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS .....	
.....	
T.T.C. ....	64,10

